VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Environnement

RAPPORT ANNUEL 2023

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

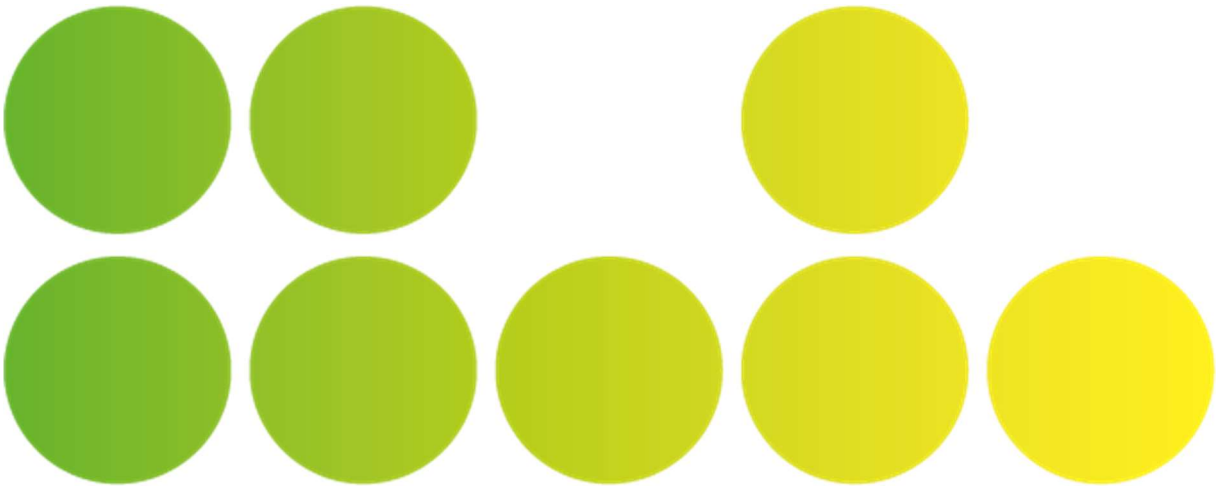

VersaillesGrandParc.fr

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE DESSERVI 4
ORGANISATION DE LA COLLECTE 6
PRODUCTION DE DÉCHETS 10
PRÉVENTION 17
LE COMPOSTAGE 22
LA COLLECTE DES BIODÉCHETS 26
LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS 27
BORNES DE COLLECTE 30
LA COLLECTE DES DÉCHETS 34
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE 39
TRI ET VALORISATION 40
DÉCHÈTERIES 45
VERSAILLES GRAND PARC 57
AU CONTACT DES HABITANTS 57
ORGANISATION INTERNE 61
RESSOURCES FINANCIÈRES 62
ORIENTATIONS 68
ANNEXES 69

LE TERRITOIRE DESSERVI

L'intercommunalité a été créée en 2002 mais ce n'est qu'en 2010 que Versailles Grand Parc est devenue Communauté d'agglomération. Depuis sa création, l'Agglo est compétente en matière de gestion des déchets (précollecte, collecte, traitement, sensibilisation…). Le territoire de Versailles Grand Parc est composé depuis le 1er janvier 2019, de 18 communes suite à la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

Versailles Grand Parc collecte et traite les déchets ménagers et assimilés* de 269 449 habitants (population municipale issue des données SINOE). Avec un taux d'habitat collectif de 78%, l'Agglo, malgré son hétérogénéité (de 110 habitants pour la plus petite commune à 82 970 pour la plus grande), est majoritairement urbaine.

*(*le terme « assimilés » signifie que l'intercommunalité gère également les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant que leur nature et leur quantité restent équivalentes à celles d'un ménage).*

LE TERRITOIRE : 18 COMMUNES, 269 449 HABITANTS, 12400 HECTARES

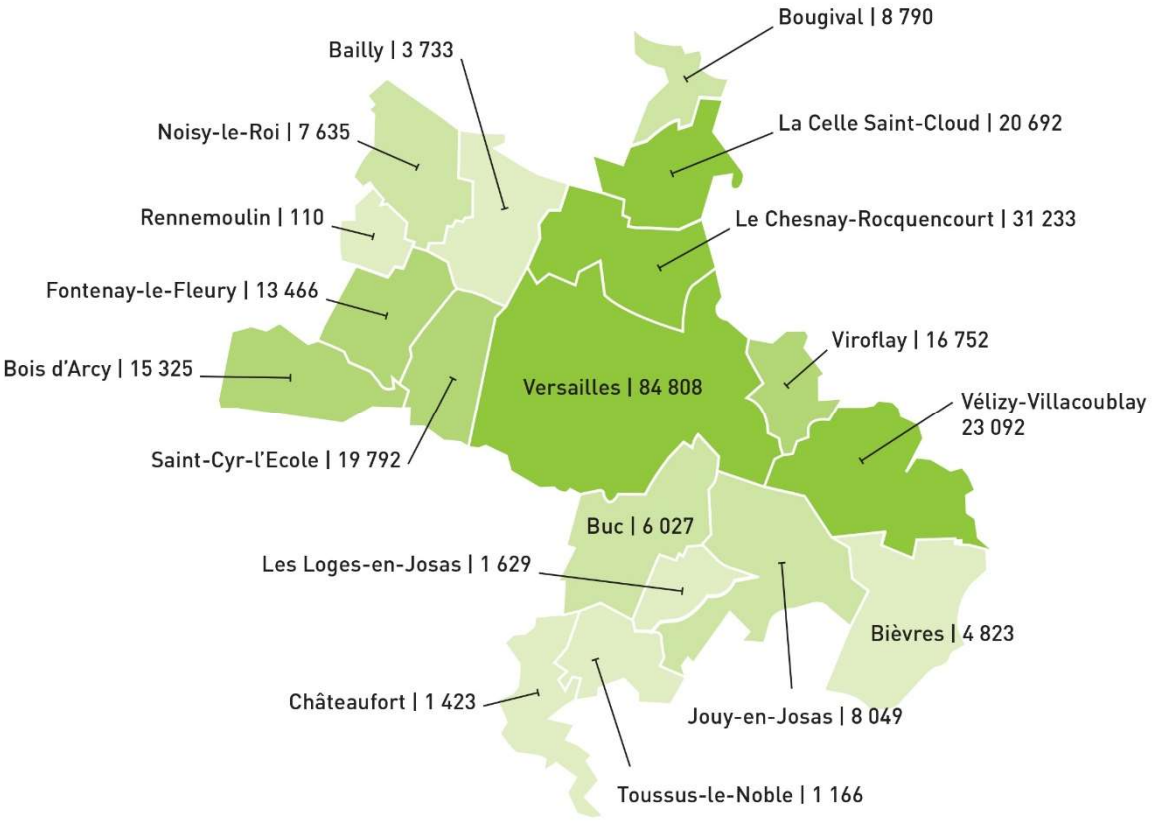

RÉPARTITION DE LA POPULATION

31% - Versailles
53% - Ville de plus de 10 000 habitants (hors Versailles)
16% - Ville de 10 000 habitants ou moins

Sources : *Population municipale issue des données SINOE*

La gestion des déchets représente l'offre de services majeure proposée par l'Agglo dans le cadre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement. Ainsi, l'Agglo assure notamment :

La mise en place d'équipements de précollecte des déchets : ils permettent de recueillir le verre, les ordures ménagères, les végétaux et les déchets emballages et papiers via la mise en place de collecte ou de bacs.

La collecte des déchets : elle est assurée par deux prestataires : Coved pour 13 communes situées à l'ouest et à l'est du territoire et Nicollin pour les 5 communes restantes situées au centre et au nord.

Le traitement des déchets : le traitement des déchets collectés sur Versailles Grand Parc est assuré par deux syndicats : le SITRU pour les communes de la Celle Saint-Cloud et Bougival, le SIDOMPE pour les autres communes de l'Agglo.

La gestion des déchèteries : plusieurs déchèteries sont disponibles sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'organisation d'**actions de prévention et de sensibilisation** au tri et à la réduction des déchets.

Des opérations de promotion du compostage des déchets fermentescibles (végétaux et déchets alimentaires) en habitat individuel et collectif.

ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE EN 2023

ORGANISATION DE LA COLLECTE **ET DU** TRAITEMENT

En 2023, les prestations de collecte et de traitement des déchets étaient assurées par des prestataires privés via des marchés publics (hors prestations assurées par les deux syndicats de traitement). Nous comptons 47 marchés en cours d'exécution.

On peut regrouper ces prestations en quatre groupes (Cf. Annexe 1) :

La pré-collecte : mode de présentation des déchets à la collecte (bacs, bornes de collecte déchets, composteurs) et actions de sensibilisation ;

La collecte et le traitement : enlèvement et transport des déchets jusqu'à leur exutoire ainsi que la valorisation (recyclage, réutilisation) ou l'élimination des déchets produits (incinération avec production d'énergie électrique et thermique, compostage, centre de stockage) ;

Les déchèteries qui correspondent à la gestion de ces équipements de récupération de déchets ainsi qu'au transport et traitement de ces derniers ;

Autres : acquisition de logiciel, prestations intellectuelles (études) et travaux.

L'année 2023 a été marquée par notification des marchés publics suivants :

- Sensibilisation des publics à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement.
- Capture et d'accueil en fourrière animale des animaux errants sur le territoire des communes membres de Versailles Grand Parc.

Aucun avenant n'a été notifié en 2023.

Les équipes de Versailles Grand Parc ont également travaillé sur le renouvellement de marchés qui seront lancés voire notifiés en 2024 :

- Fourniture et implantation de bornes de collecte (aériennes et enterrées) ainsi que la maintenance et le lavage des dispositifs.
- Génie civil pour l'implantation de bornes de collecte enterrées.
- Entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées des déchèteries
- Fourniture des composteurs, lombricomposteurs et bioseaux
- Maintenance et tierce maintenance applicative de la solution ECOCITO et prestations associées

PRÉ-COLLECTE

Bacs
- **Fourniture, livraison, retrait, échange, prêt :** ESE France

Bornes de collecte déchets
- **Fournisseur aérien :** SULO (emballages et papiers) & Contenur (verre)
- **Fournisseur enterré :** Astech
- **Génie civil :** SEIP
- **Maintenance :** ESE France
- **Lavage :** ESE France

Compostage
- **Fournisseur matériel :** Quadria (composteurs, lombricomposteurs et bioseaux)
- **Formation/Sensibilisation :** OrgaNeo

COLLECTE

Collecte en PAP et bornes de collecte déchets
- **Nicollin** Bougival, La Celle Saint Cloud, Le Chesnay-Roquencourt, Vélizy-Villacoublay et Versailles
- **Coved** Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay

Déchèterie de Bois d'Arcy
- Sepur

Déchèterie du Chesnay-Rocquencourt
- Nicollin

Déchèterie de Buc
- Nicollin

Mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay
- Gardiennage assuré en régie depuis juillet 2019

Ecopoint de Bièvres
- Nicollin

Permanences de collecte
- **DEEE[1] :** Nicollin / Coved
- **DDS[2] :** Triadis
- **Gravats** : Sepur

COLLECTE & TRAITEMENT DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

MOBILIER → Ecomaison	TEXTILE → Refashion	PILES → Corepile	LAMPES / NÉONS → Ecosystem	PNEUMATIQUES → Aliapur Henry recyclage	CARTONS → Sepur Nicollin	MÉTAUX → Sepur Nicollin	BOUCHONS → Handi Cap Prévention
RÉEMPLOI → Emmaüs	DEEE[1] → Ecologic	DDS[2] → Triadis EcoDDS	CARTOUCHES → Printerre	RADIOGRAPHIES → Recycl'm	CAPSULES CAFÉ → Suez	HUILE DE VIDANGE → Cyclevia	DOCUMENT CONFIDENTIEL → Nouvelle Attitude

[1] Déchets d'équipements électriques et électroniques *[2] Déchets diffus spécifiques*

TRAITEMENT

Depuis 2023, l'Agglo dépend, de 2 syndicats pour le traitement de ses déchets : le **SITRU** (Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbain de Boucle de la Seine) pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et le **SIDOMPE** (Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie) pour le reste de ses communes membres.

Pour certains flux de déchets, l'Agglo a lancé ses propres marchés de traitement, les syndicats ne proposant pas d'exutoire.

DECHETS TRAITES	SITRU	SIDOMPE
ORDURES MENAGERES	**Usine de valorisation énergétique (UVE) Cristal de Carrières-sur-Seine (78)** exploité par le groupe SUEZ.	**Usine de valorisation énergétique (UVE) de Thiverval-Grignon (78)** avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour les communes de Bièvres, Buc (secteur Sud), Châteaufort, le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et la collecte des rues étroites.
EMBALLAGES ET PAPIERS	**Centre de transfert de Gennevilliers (92)** puis **centre de tri Le Blanc Mesnil (93)** exploité par Paprec.	**Centre de tri de Thiverval-Grignon (78)** avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour les communes de Bièvres, Buc (secteur Sud), Châteaufort, le Chesnay-Rocquencourt, Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Versailles et la collecte des rues étroites.
ENCOMBRANTS	**Centre de tri de Gennevilliers (92)** exploité par Veolia.	Marché spécifique Versailles Grand Parc : **Centre de recyclage et de tri (CR2T) de Thiverval-Grignon (78)** exploité par Sepur. Regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour la commune de Vélizy-Villacoublay uniquement.
VEGETAUX	**Plateforme de compostage de Bailly (78)** exploité par Bio Yvelines Service.	Marché spécifique Versailles Grand Parc : **Plateforme de compostage de Bailly (78)** exploité par Bio Yvelines Service, pour les communes de Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay. **Plateforme de compostage BVS de Thiverval-Grignon (78)** exploité par Sepur, pour les communes de Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole
VERRE	**Centre de transfert de Carrières-sur-Seine (78)** puis recyclage du verre à la verrerie à Rozet-Saint-Albin (02)	**Centre de transfert CR2T Sepur à Thiverval-Grignon (78)**, puis recyclage du verre à la verrerie à Andrézieux-Bouthéon (42)

RÉPRESENTATION DE VERSAILLES GRAND PARC PAR SYNDICAT DE TRAITEMENT

	SITRU	SIDOMPE
Nombre total de communes adhérentes au syndicat	14 communes	118 communes
Nombre de communes VGP adhérentes	2 communes	16 communes
Nombre total d'habitants par syndicat	331 464 hab.	602 633 hab.
Nombre total d'habitants de l'Agglo par syndicat	29 300 hab.	240 149 hab.
Répartition des habitants de l'Agglo par syndicat	10.87%	89.13%
Par de la population de l'Agglo dans le syndicat	8,84%	39,85%

Sources : *Population municipale issus des données SINOE*

En annexe 2, une carte présente le devenir des déchets du territoire de Versailles Grand Parc en fonction de l'affiliation des communes aux syndicats de traitement.

TEMPS FORT

Au 1er janvier 2023, l'Agglo, a mis en place des évolutions de collecte, la commune du Chesnay-Rocquencourt est maintenant collectée par un unique prestataire avec le changement de collecteur pour la commune de Rocquencourt historique. Les heures de collecte ont également été changées pour Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi et Toussus-le-Noble.
Enfin, les encombrants du quartier de la Quintinie de Noisy-le-Roi sont maintenant collectés en point de regroupement répartis dans le quartier une fois par mois et non plus en benne à l'entrée du quartier.

Dans le cadre de l'étude biodéchets et afin de voir l'évolution du contenu des poubelles ordures ménagère, l'Agglo a réalisé une campagne de caractérisation des ordures ménagères en avril 2023.

Versailles Grand Parc a poursuivi la mise en œuvre de la tarification éco-responsable en 2023. Pour les sept premières communes pilotes (Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi et Rennemoulin), 2023 était la première année de facturation. A l'automne, tous les propriétaires ont reçu leur première tarification écoresponsable avec leur taxe foncière. Un courrier a été adressé en amont au printemps à tous les propriétaires pour leur annoncer leur part variable.
Sur la commune de Saint-Cyr-L'Ecole, légèrement en décalage, les comptages à blanc ont été réalisés de janvier à avril et les comptages réels ont démarré au 1er mai. Une facturation à blanc a été envoyée à tous les propriétaires durant l'été.

L'Agglo a également lancé son premier défi zéro déchet à l'automne 2022. Ce défi est l'occasion d'accompagner les foyers du territoire à réduire leur production de déchets. Calé sur l'année scolaire, il a pris fin en septembre 2023, avec des résultats positifs en ce qui concerne la participation aux ateliers.

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La réglementation française prévoit un certain nombre de précautions à prendre pour assurer une bonne gestion des déchets, en protégeant l'environnement et la santé humaine. Le terme de « gestion des déchets » englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, négoce, courtage, et traitement – valorisation ou élimination des déchets. Chacune de ces activités est encadrée à des règles décrites dans le code de l'environnement, et chaque acteur est soumis à plusieurs obligations.

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 établit les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique français, en s'inscrivant dans un cadre mondial et européen. Elle vise à encourager une « croissance verte » en réduisant la facture énergétique de la France et en favorisant des énergies dites « nouvelles », propres et sûres, contribuant ainsi à la mise en place d'une Union européenne de l'énergie.

En application de cette loi, un **Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France,** document stratégique pour coordonner les actions de prévention et de gestion des déchets, a été élaboré. Il inclut des dispositions visant à promouvoir l'économie circulaire et à améliorer la gestion des déchets.

Depuis l'ordonnance de juillet 2020, le PRPGD d'Île-de-France fixe des objectifs ambitieux pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) :

- 55 % vers des filières de réutilisation ou de recyclage d'ici 2025.
- 60 % d'ici 2030.
- 65 % d'ici 2035.

Ces objectifs sont en ligne avec les directives nationales et visent à réduire la production de déchets tout en augmentant les taux de recyclage et de valorisation. Pour atteindre ces objectifs, le PRPGD prévoit des actions spécifiques telles que des campagnes de sensibilisation, le développement d'infrastructures de tri et de recyclage, ainsi que des incitations financières pour les collectivités et les entreprises.

OBJECTIFS DU PRPGD

→ Atteindre une réduction des DMA de 10 % en 2025 par rapport à 2010 et au-delà en 2031.

→ Valeur cible : 428 kg/hab/an en 2025

Loi TECV : réduire de 10 % les DMA en 2020 par rapport à 2010

Loi AGEC : réduire de 15 % les DMA produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.

Depuis, le contexte réglementaire a évolué via l'ordonnance 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la **lutte Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire dite loi AGEC**. L'objectif est de transformer notre économie linéaire, basée sur le cycle produire-consommer-jeter, en une économie circulaire pour lutter contre toutes les formes de gaspillage.

Cette loi se structure autour de cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et promouvoir le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Dans cette perspective, en 2023, plusieurs évolutions législatives ont marqué la gestion des déchets. La loi n° 2023-305 du 24 avril a fusionné les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages ménagers papiers. Cela a pour objectif de renforcer la responsabilité des producteurs et encourager le recyclage et la réutilisation. Les articles R. 541-12-18 et R. 541-12-21 du Code de l'environnement imposent désormais aux producteurs et distributeurs de fournir une information claire sur les règles de tri, même pour les produits de petite taille, renforçant ainsi la transparence pour les consommateurs.

QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2023 SUR VERSAILLES GRAND PARC

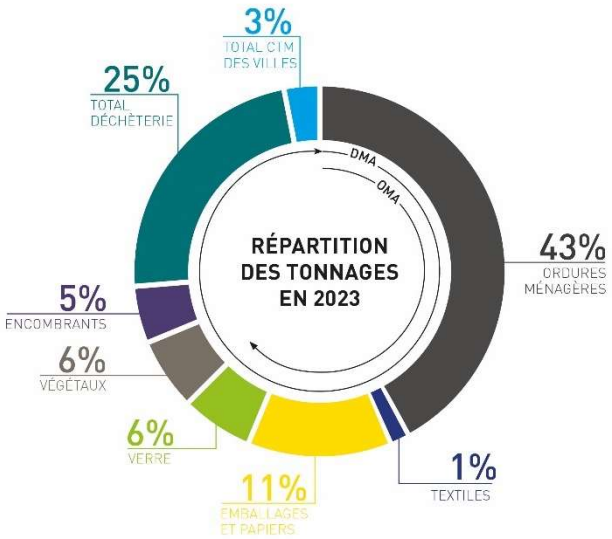

En 2023, Versailles Grand Parc a collecté 120 812 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprenant 72 001 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA).

Les OMA regroupent les ordures ménagères, les emballages et papiers ainsi que le verre.

Les DMA regroupent les OMA, les encombrants, les végétaux, les biodéchets, les déchets des déchèteries, les déchets des Centres Techniques Municipaux (CTM) et les déchets occasionnels.

Les déchets occasionnels regroupent les déchets hors déchèteries : les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets dangereux, le tout-venant, le gravât et la collecte des sapins)

ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS (TONNES)

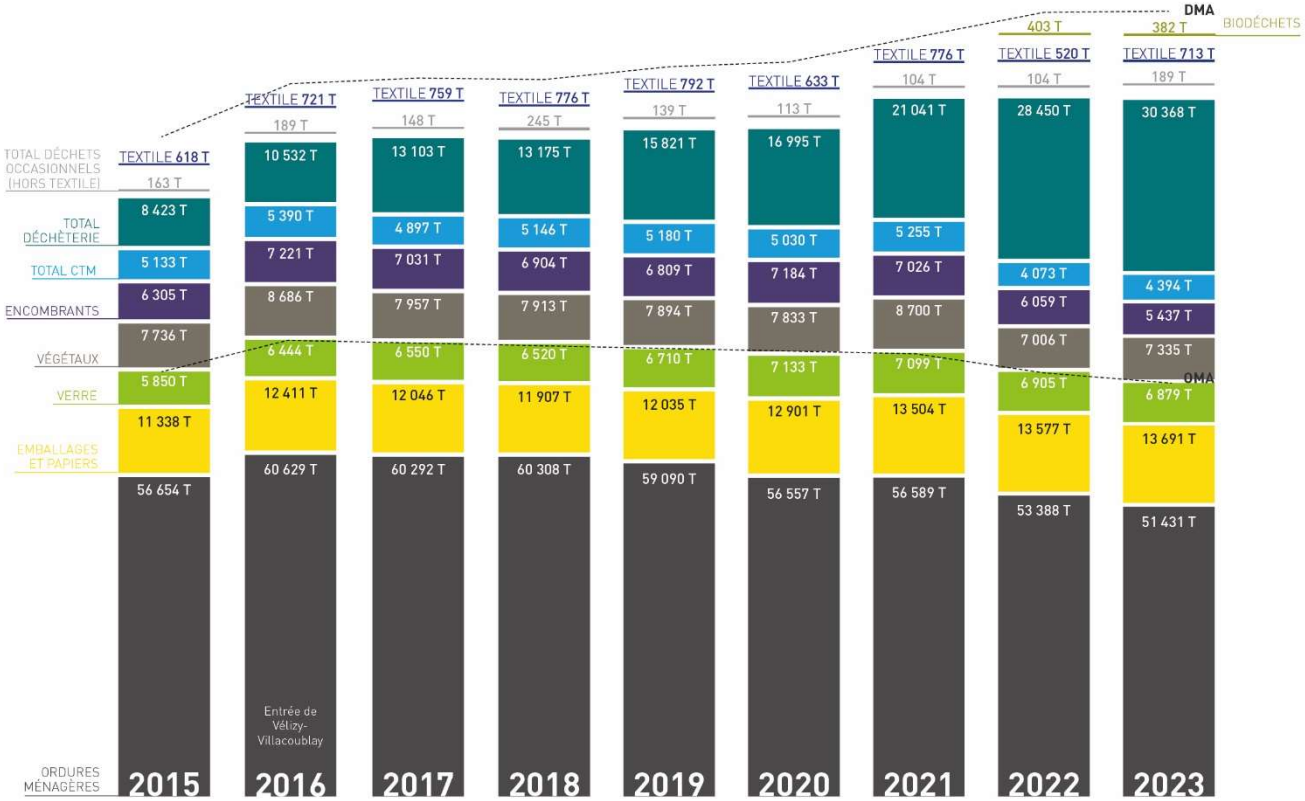

La production d'OMA en 2023 a diminué de 2,53 % par rapport à 2022 (soit 7,87 kg/hab. en moins qu'en 2022). Depuis 2015, la production d'OMA a diminué de 39,08 kg/hab.

Les DMA par habitant, quant à eux, ont augmenté de près de 18,19 % depuis 2015, passant de 421,44 kg/hab. en 2015 à 448,37 kg/hab. en 2023. Cela s'explique par l'augmentation des déchets apportés en déchèteries, liée à l'acceptation des professionnels présents sur le territoire dans les déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc. Les déchets de ces derniers conduisent inévitablement à une hausse globale de la production des DMA. Si certaines collectivités refusent les apports des professionnels en déchèterie, Versailles Grand Parc a fait le choix de les accepter afin de limiter les dépôts sauvages sur le territoire. Pour cela, les professionnels s'acquittent d'une redevance. À noter que les professionnels peuvent également bénéficier du service public pour les flux ordures ménagères ainsi que pour les flux emballages et papiers collectés en mélange avec les déchets des ménages.

Toutefois, la production des DMA semble se stabiliser depuis 2021 puisque le ratio était de 446 kg/hab. En 2023, on observe une augmentation des DMA de 1,56kg/hab par rapport à 2022. Cela s'explique par l'ajout du tonnage textile et du tonnage des déchets collectés déposés (dépôts sauvages) sur la voie publique par les services techniques dans le calcul des DMA. Jusqu'en 2022, ce tonnage n'était pas pris en compte dans le calcul des DMA. Afin d'identifier l'ensemble de la production des déchets par les habitants de l'Agglo, il était important d'ajouter le tonnage textile qui représente une production de 2,65 kg/hab et 16,31 kg/hab pour les déchets collectés par les services techniques en 2023.

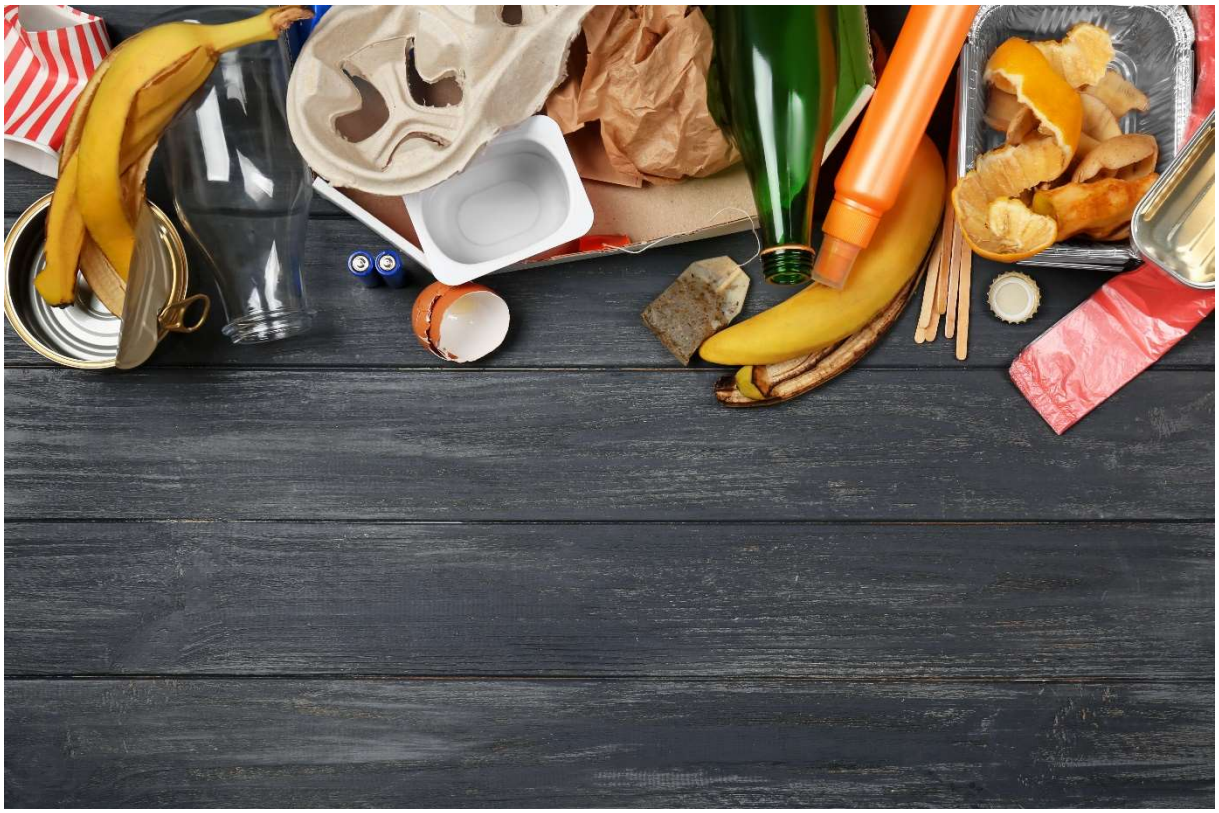

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS (KG/HABITANT/AN)

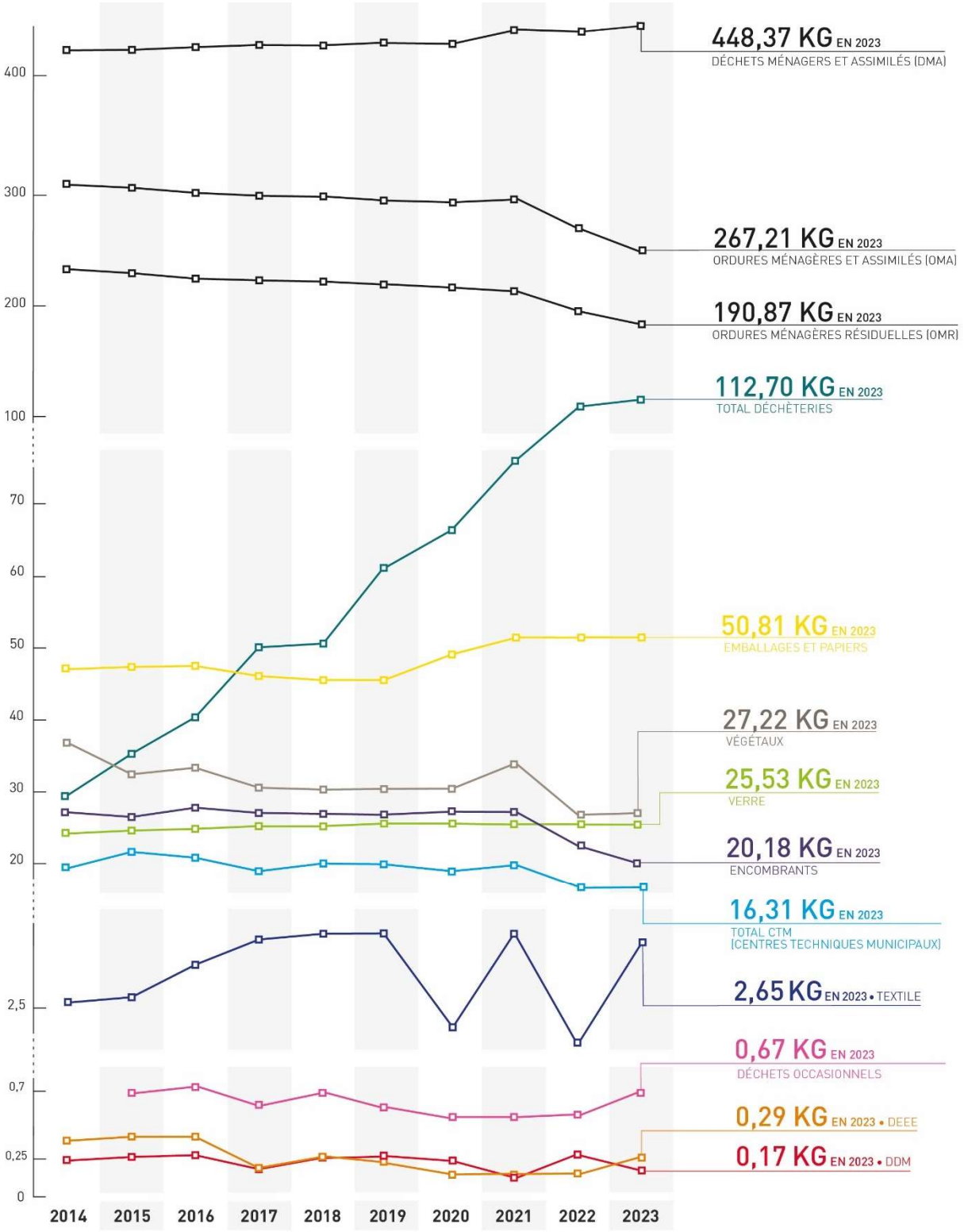

En 2023, la production d'OMA des habitants de Versailles Grand Parc a enregistré une diminution de 7,87 kg/hab. par rapport à l'année précédente. Cette réduction est principalement attribuable aux ordures ménagères résiduelles, qui ont diminué de 7,94 kg/hab. par rapport à 2022. Cette tendance positive peut être expliquée par la mise en place des extensions des consignes de tri sur l'ensemble du territoire de l'Agglo. Par ailleurs, la production de verre semble se stabiliser avec 0,18 kg/hab. de moins en 2023. De même, les emballages et papiers se stabilisent avec une légère augmentation de 0,25 kg/hab./an. En 2023, la production de DMA a augmenté de 1,56 kg/hab./an. Cette augmentation s'explique par une hausse des apports en déchèterie, qui suit la tendance de ces dernières années : + 6,76 kg/hab. au cours de l'année 2023. La production de végétaux a également augmenté, à hauteur de 1,13 kg/hab./an. Néanmoins, le flux des encombrants a diminué de 2,38 kg/hab. en 2023.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 7.

FOCUS RÉGLEMENTAIRE

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) :
100% d'extension des consignes de tri en 2022.
Généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025.

Ordonnance juillet 2020 :
Augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse.

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) :
Déploiement au plus tard le 31 décembre 2022 du dispositif harmonisé de règles de tri sur les emballages ménagers. Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.). A cette date, les collectivités territoriales auront l'obligation de proposer des solutions dédiées aux ménages. Tendre vers l'objectif 100 % plastiques recyclés d'ici le 1er janvier 2025.

Objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) :

- Réviser et harmoniser les règlements de collecte pour intégrer les objectifs du PRPGD.
- Caractériser les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) pour cibler la communication et les actions de prévention et tri des déchets.
- Renforcer les performances des collectes sélectives et de recyclage : 100 % d'extension des consignes de tri en 2022, harmonisation des schémas de collecte/couleurs et consignes de tri…
- Généraliser le tri à la source de déchets organiques (biodéchets) en 2025 (objectif ramené au 31/12/2023 à la suite de la publication de la loi AGEC).
- Améliorer l'articulation et l'organisation de la collecte et du traitement (schémas opérationnels de coordination, avec expérimentation sur 3 territoires)

COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES REGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX EN KG/HAB/AN

Sources : *ORDIF- Année 2022 et Versailles Grand Parc 2023*

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 8

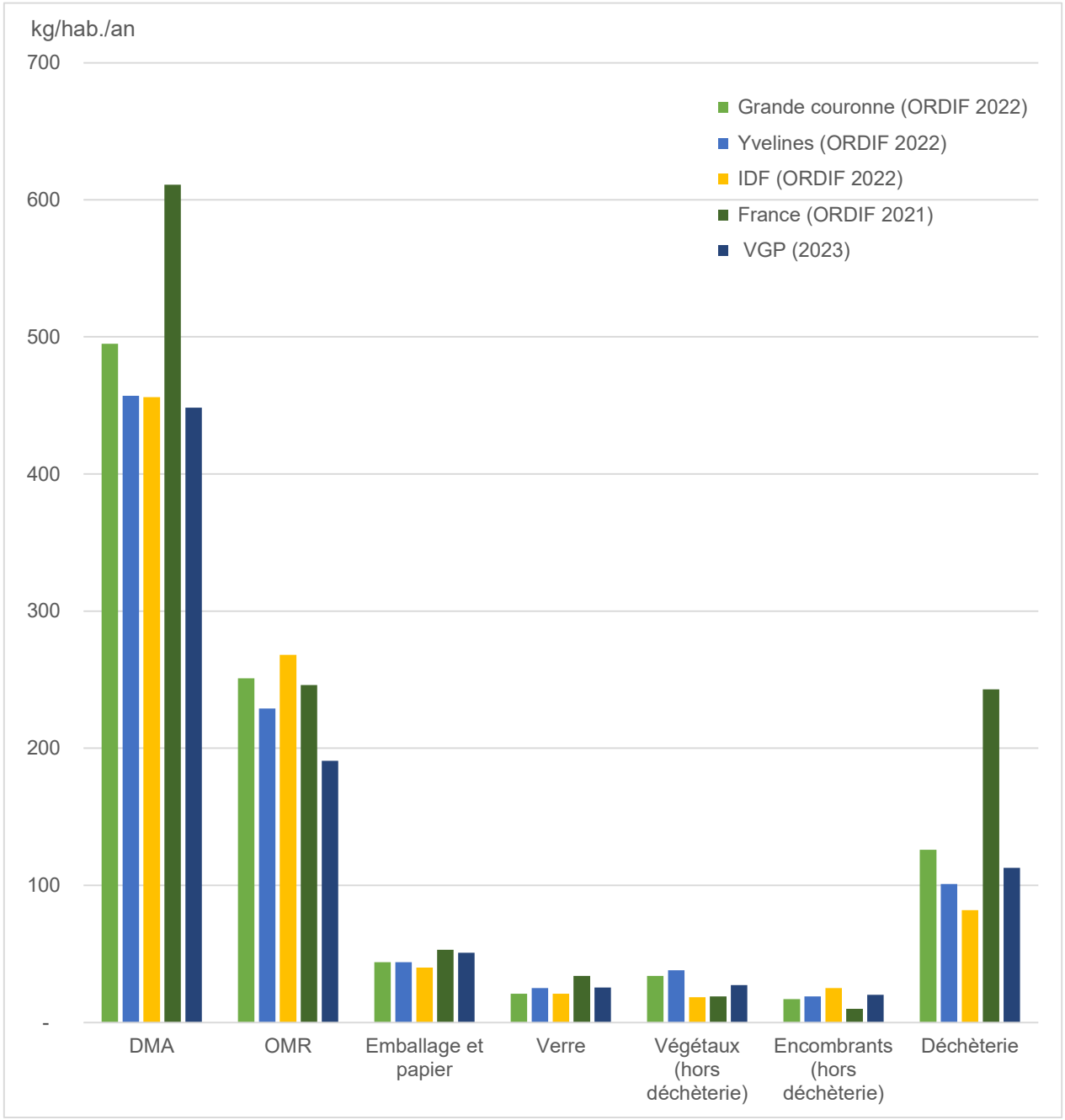

• **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :** Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une réduction de 15 % en 2030 par rapport au ratio de DMA en 2010 (475 kg/hab.), soit un objectif de 404 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de 428 kg/hab./an en 2025. On observe que le ratio de l'Agglo est légèrement inférieur à la moyenne de la région Ile-de-France avec 448 kg/hab./an contre 456 kg/hab./an en Ile-de-France. Néanmoins, les DMA en Ile-de-France ont réduit de 20 kg/hab./an en 2023 par rapport à 2022, contre une augmentation de 1,56 kg/hab/an pour l'Agglo.

• **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : En 2023, 51 431 tonnes d'OMR ont été collectées, représentant 42,57% des DMA. La production d'OMR sur le territoire de l'Agglo ne cesse de diminuer avec 191 kg/hab./an en 2023 soit une diminution de 7,94 kg/hab./an par rapport à 2022. Un taux exceptionnel et en dessous des résultats de la région Ile-de-France (268 kg/hab./an), du département des Yvelines (229 kg/hab./an) et de la France (246 kg/hab./an). Cette performance remarquable est le résultat du renouvellement et de la conduite du programme local de prévention des déchets, initié en 2022 ainsi que la mise en place de la tarification Eco-responsable sur certaines communes. L'objectif est désormais de maintenir cette dynamique positive et de continuer à réduire ce ratio dans les années à venir.

• **Collecte Emballages et Papiers (EP)** : La production des emballages et papiers, reste stable sur le territoire de l'Agglo par rapport à 2021 et 2022, avec 51 kg/hab./an. Cependant, la production d'emballages est supérieure à celle de la région Ile-de-France (40 kg/hab./an) et du département des Yvelines (44 kg/hab./an) mais inférieur à la moyenne française (53 kg/hab./an). Par ailleurs, la complexité du territoire a retardé la mise en place de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble des collectivités de la région Ile-de-France par rapport au reste de la France, ce qui explique les différences constatées. A noté que depuis 2025, les déchets d'emballages et papiers ont augmenté de 20,75% soit une augmentation de 3,78 kg/hab., dû à l'extension des consignes de tri. Cette augmentation signifie que davantage de déchets sont désormais triés et recyclés, retirant ainsi un volume important de déchets du flux d'OMR.

• **Verre** : Le ratio de production du verre collecté (en porte-à-porte et en bornes de collecte) sur le territoire de l'Agglo est de 25,53 kg/hab./an. Ce niveau de production est supérieur de 22% par rapport au ratio Ile-de-France 2021 (21 kg/hab./an) sur ce même flux. A ce titre, Versailles Grand Parc présente une belle performance au regard du type de collecte en point d'apport volontaire sur quasi l'intégralité de l'Agglo.

• **Encombrants (hors déchèterie) :** En 2023, la collecte des encombrants en porte-à-porte sur le territoire intercommunal correspond à une production de 20,18 kg/hab./an, ce qui est 19% de moins par rapport au ratio 2022 de la région Ile-de-France (25 kg/hab./an). Comme la production des OMR, la production d'encombrants atteint un ratio non observé depuis plus de 10 ans. Toutefois, si la production de ces déchets diminue, il convient de souligner la forte augmentation du ratio des déchets collectés en déchèteries, soit 112,70 kg/hab./an sur l'Agglo contre une moyenne de 82 kg/hab./an sur la Région Ile-de-France. L'ouverture en 2020 de la deuxième déchèterie intercommunale située à Buc, explique notamment cette hausse.

• **Végétaux :** Avec 7 335 tonnes, la production de végétaux collectée en porte à porte est très importante sur l'Agglo. Le ratio de 27,22 kg/hab./an de l'Agglo est supérieur à celui de l'Ile-de-France (18 kg/hab/an). Cette forte production peut s'expliquer par le cadre de vie très verdoyant que l'Agglo offre à ses habitants.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE : MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

La tarification éco-responsable (TECO) s'inscrit pleinement dans la politique de Versailles Grand Parc en faveur de la protection de l'environnement et de la maitrise des coûts.
L'année 2023 est la première année entièrement en TECO pour les sept premières communes pilotes du territoire qui ont débuté le projet (Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin). Saint-Cyr-l'École, la huitième commune à intégrer le dispositif, était en phase de comptage à blanc les quatre premiers mois de l'année avant de passer en comptage réel au 1er mai.

La TECO permet d'introduire une part variable dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM calculée uniquement en fonction des valeurs locatives des logements). Celle-ci est liée à la taille et au nombre de présentation des bacs destinés aux Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ou à la taille de la borne de collecte et au nombre de dépôts effectués en bornes de collecte OMR. Parallèlement le taux de TEOM est réduit.

Les premiers résultats en matière de tonnage sont très positifs, entre 2019 et 2023 le secteur TECO a réduit ses OMR de 23,3% (objectif visé -20% en 2025). Le tri est également meilleur avec une augmentation des bacs de tri de 13,3%.

OMR kg/hab	TECO	Non TECO	VGP
2019			223
2021	201	214	211
2022	183	203	198
2023	171	195	189

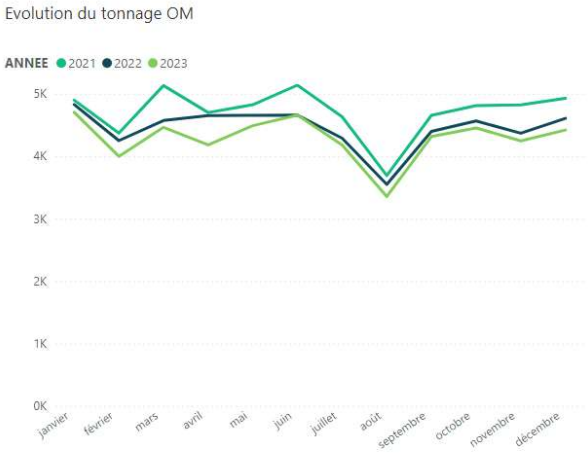

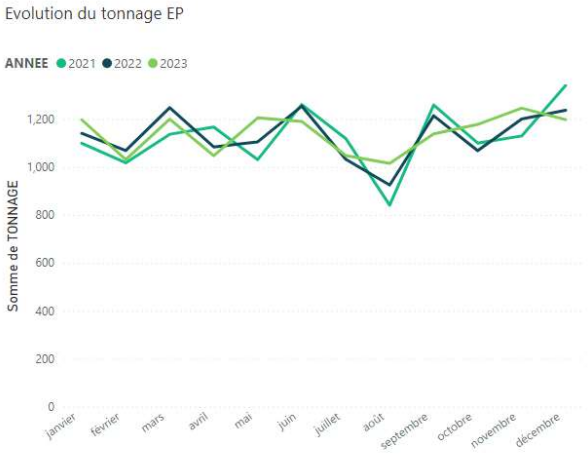

Un autre indicateur intéressant est celui de l'utilisation du service pour l'habitat individuel. En 2022, un usager en TECO sortait en moyenne son bacs 25,5 fois par an contre 22,40 fois en 2023. Le taux d'utilisation du service se monte à 49% en 2022 contre seulement 43% en 2023.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS (PLPDMA)

La réduction des déchets est la manière la plus efficace pour limiter l'utilisation de ressources non renouvelables et de réduire l'incidence environnementale des déchets. En France, le programme national de prévention des déchets 2023-2028, auquel participe Versailles Grand Parc, définit les axes prioritaires de prévention des déchets.

Le programme d'actions du PLPDMA se compose de différentes actions réparties en 5 thématiques principales.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

L'Agglo sensibilise le public scolaire, en partenariat avec les villes de son territoire, à travers des animations en classe et sur le temps périscolaire.

LES BIODÉCHETS

- **Opération compostage individuel et collectif**

En 2023, 585 composteurs ont été distribués en habitat individuel, portant le taux d'équipement à 30,45% des pavillons du territoire (7 577 maisons équipées). Pour le compostage partagé en résidence, 15 nouvelles résidences se sont lancées en 2023, portant le total à 118 résidences soit environ 2 155 foyers volontaires. Tous les sites ont bénéficié d'une formation et d'un accompagnement afin de pérenniser le projet durablement.

- **Opération « j'adopte une poule »**

Le 13 octobre 2023, l'Agglo a organisé une opération « j'adopte une poule ». 91 poules ont pu trouver un nouveau foyer dans 42 jardins du territoire. Pour rappel, une poule peut consommer jusqu'à 150 kg de déchets par an.
L'opération n'a été réalisée qu'une seule fois car de nombreux cas de grippe aviaire touchent encore les élevages.

SENSIBILISATION

- **Défi zéro déchet**

Versailles Grand Parc a organisé pour la première fois un Défi Zéro Déchet sur son territoire. 159 familles se sont portées volontaires pour apprendre et découvrir les solutions et astuces afin de réduire leurs déchets. Pour cela, une dizaine d'ateliers sur les bonnes pratiques du zéro déchet (fabrication de crème de jour, déodorant, savon, sac à vrac…) ont été organisés réunissant 87 participants, ainsi que des conférences (zéro déchet, jardinage durable) ressemblant environ 300 personnes. Les familles étaient aussi invitées à peser leurs ordures ménagères au fil du défi afin de se rendre compte de leur évolution.
En octobre 2023, une seconde édition du défi a été lancée lors d'une journée spéciale sur le Parvis de la cathédrale Saint-Louis à Versailles. Cet évènement proposait conférences et spectacles de sensibilisation, gratiféria, ateliers de réemploi animés par cinq ressourceries du territoire, et un stand Versailles Grand Parc pour répondre aux questions des habitants (tri, compostage, TECO…). Une centaine de familles sont venues à la rencontre de l'Agglo et de cinq ressourceries.

- **La sensibilisation des publics scolaires**

Organisation d'ateliers et de spectacles de sensibilisation

Les thèmes des ateliers auprès des publics scolaires sont le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la propreté en ville. Le prestataire Les Petits Débrouillards a réalisé 124 ateliers sur le temps scolaire à destination de l'ensemble des primaires du territoire et 16 ateliers sur le temps périscolaire. Au total, environ 3 500 enfants ont ainsi été sensibilisés en 2023.
Versailles Grand Parc a également organisé deux sessions de spectacles en 2023 à destination des écoles primaires du territoire. La première session a eu lieu en mars avec 10 spectacles sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire réunissant plus de 2 500 élèves, professeurs et parents accompagnateurs (23 écoles). A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), 8 nouveaux spectacles ont été représentés en novembre avec 1500 spectateurs (15 écoles).

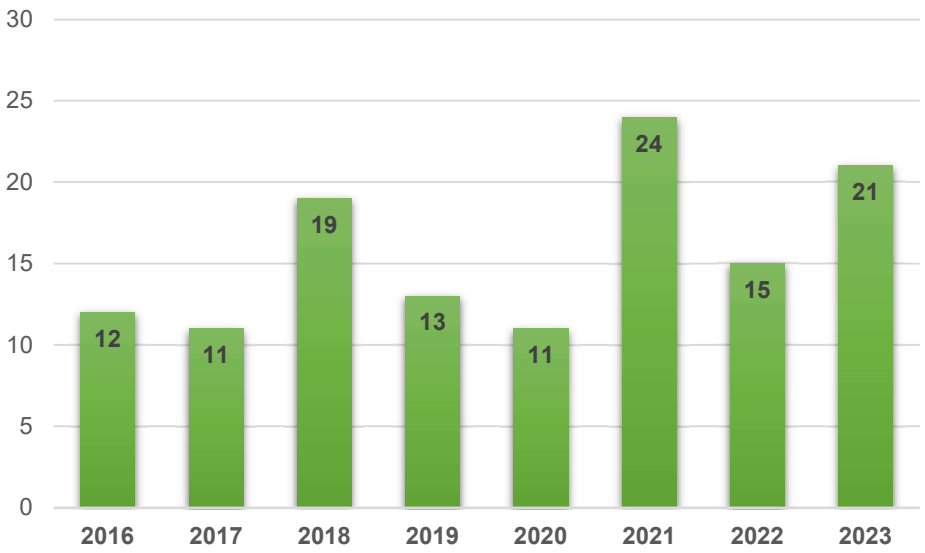

Sites de compostage partagé lancés (résidences, jardins collectifs, quartier)

• **Réalisation et distribution de l'agenda scolaire 2024-2025** (12ème édition) :
L'illustratrice Miss Prickly, est intervenue dans quatre classes du territoire afin de travailler avec les élèves sur les dessins et scénarios à créer à partir des personnages de sa BD "A cheval". Cet outil aborde les grands thèmes récurrents de la gestion des déchets en les associant au monde des sports équestres (éco-pâturage, débardage, collecte hippomobile, purin comme engrais naturel). Ce choix de thème s'est inscrit dans le contexte des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Près de 10 000 agendas ont été édités et distribués gratuitement dans 72 écoles du territoire, aux classes de CE2, CM1 et CM2.

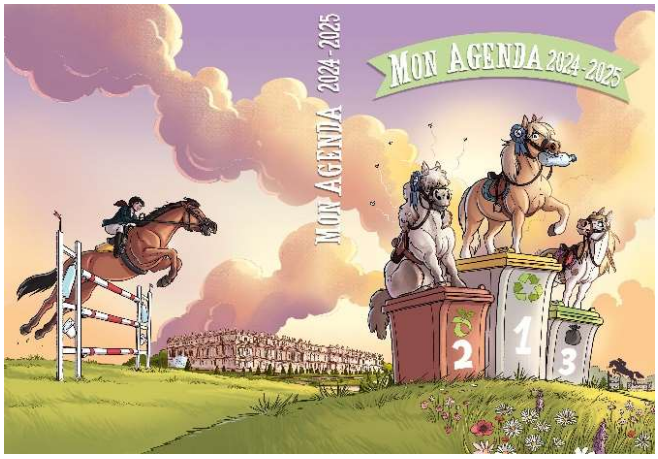

• **Visite de centre de tri et des déchèteries**
L'Agglo propose également des visites du centre de tri SIDOMPE et des visites des déchèteries (de Bois d'Arcy ou de Buc) avec les élèves afin de les sensibiliser à la prévention des déchets, au tri, mais également aux filières de recyclage. En 2023, 57 visites ont été organisées avec 37 écoles du territoire.

Action de sensibilisation auprès du grand public

La collectivité a également participé à des actions de sensibilisation auprès du grand public, notamment lors d'un vernissage d'exposition à La Celle Saint-Cloud (spectacle de sensibilisation au tri), Esprit Jardin à Versailles (compostage, ateliers zéro déchet – 200 visiteurs et 73 participants aux ateliers), la fête de la nature au Chesnay-Rocquencourt (lombricompostage, tri et prévention…). En 2023, Versailles Grand Parc a également organisé 3 conférences sur le jardinage écologique :

- L'adaptation du jardin au changement climatique (50 participants)
- La Permaculture en ville (65 participants)
- Les clefs d'un sol vivant au jardin (55 participants)

Enfin, 3 ateliers « Jardicyclage » ont été proposés dans des jardins collectifs de Versailles Grand Parc, afin d'apprendre à valoriser les végétaux.

• **Animation de sensibilisation au tri pour les résidences**

En décembre 2023, la résidence sénior Les Jardins d'Arcadie de Versailles a accueilli des éco-animateurs de Terravox, pour une animation avec des casques de réalité virtuelle. Grâce à ce support interactif et ludique, les participants sont plongés virtuellement dans un centre de tri et doivent jeter dans la bonne poubelle le maximum de déchets.

L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLLECTIVITÉ

- **Distribution d'autocollants Stop pub pour réduire la publicité chez les particuliers**

Ces autocollants permettent aux habitants de ne plus recevoir les imprimés publicitaires, tout en continuant de recevoir les informations des communes ou de la communauté d'agglomération. Efficace à 90 %, il permet d'éviter 30,7 kg de déchets de papiers/foyer/an.

- **Mise en place du tri dans les locaux/bureaux de l'Agglo**

En 2023, l'Agglo a installé des bornes de collecte à chaque étage des bureaux, afin d'inciter chacun à trier ses déchets de manière efficace et responsable. Les corbeilles individuelles ont donc été retirée des bureaux. Il ne s'agit pas uniquement d'une pratique écologique, mais aussi d'une obligation légale pour les entreprises en France en matière de tri.

L'ÉVITEMENT DES AUTRES FLUX DE DÉCHETS

Sur les deux déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, un espace réemploi a été mis en place. L'ensemble des objets sont récupérés par Emmaüs Trappes (déchèterie de Bois d'Arcy) et Emmaüs Bougival (déchèterie de Buc). Sur la déchèterie de Bois D'Arcy, 3 retraits ont été effectués en 2023 (environ 40 m^3 d'objets récupérés) et sur la déchèterie de Buc, 2 retraits ont également été assurés (environ 35 m^3 d'objets récupérés).
L'Agglo a également visité les boutiques solidaires et les ressourceries du territoire. Courant 2024, elles pourront elles-aussi avoir accès à ces locaux réemploi, avec Emmaüs.

LE COMPOSTAGE
INDIVIDUEL ET COLLECTIF

POURSUITE DE LA PROMOTION DU COMPOSTAGE

En 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est lancée dans une opération de promotion du compostage individuel, qui s'est étendue en 2012 au compostage collectif. Depuis 2018, l'Agglo propose le lombricompostage, aux foyers ne pouvant pas bénéficier de composteurs (faute d'un espace adapté).
L'objectif de ces actions est la valorisation à domicile des déchets organiques dans une perspective de réduction des déchets.

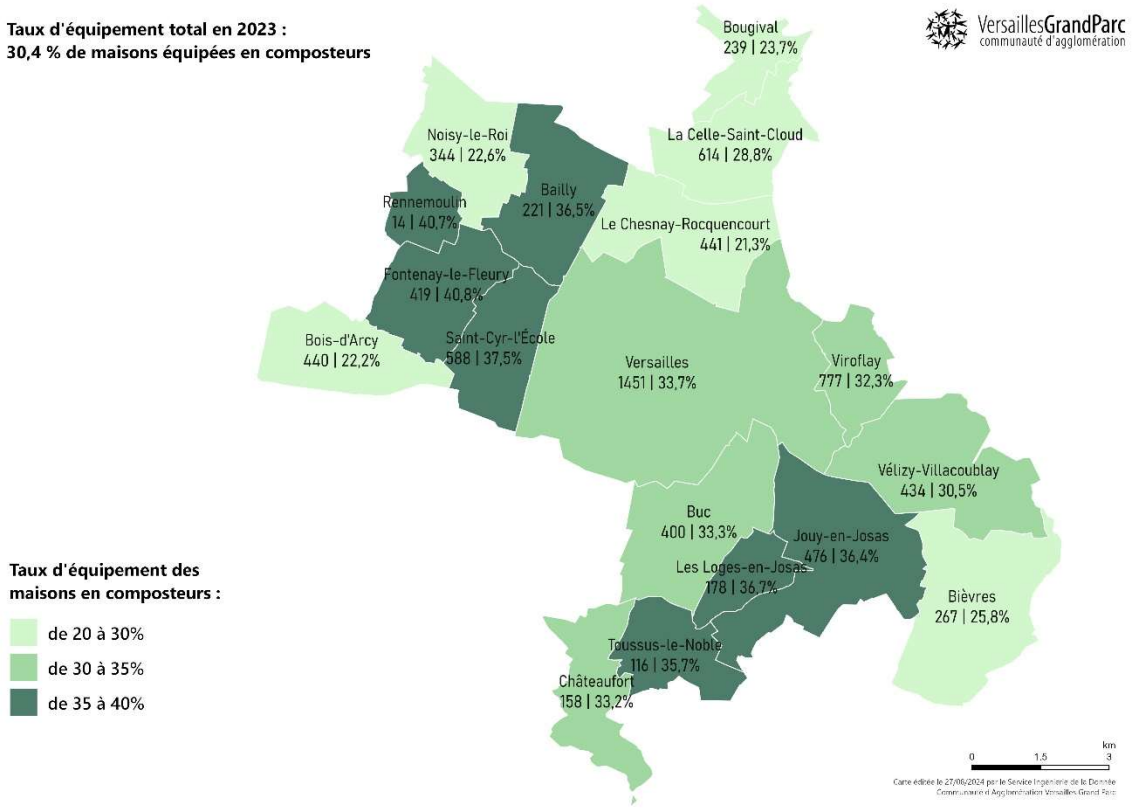

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2023, l'Agglo a continué de proposer à ses habitants l'obtention d'un composteur. Ce matériel est délivré à la suite d'une formation sous forme de webinaire organisé en soirée.

Les composteurs sont ensuite distribués au sein des locaux de Versailles Grand Parc. Cette formule rencontre toujours un réel succès auprès des usagers et sera reconduite.

Durant l'année 2023, 15 webinaires ont été organisés sur le compostage individuel.

Un guide du compostage ainsi qu'un bioseau sont remis gratuitement avec chaque composteur, en contrepartie de l'acceptation de la convention de mise à disposition du matériel.

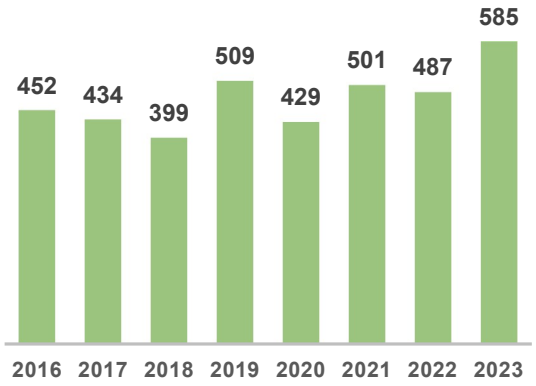

Quantité de composteurs distribués

LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a étendu, en septembre 2018, son action de compostage individuel. Elle propose une alternative aux administrés qui ne disposent pas d'espaces extérieurs adaptés au compostage en bac, avec le lombricompostage. Cette pratique permet de composter ses biodéchets en intérieur. Versailles Grand Parc a organisé en 2023, 8 webinaires et 2 ateliers en présentiel, qui ont permis de distribuer 152 lombricomposteurs.

COMPOSTAGE PARTAGE

Nécessaires par la typologie du parc de logements (77 % d'habitat vertical), des sites de compostage collectif se développent. En 2023, 15 nouveaux projets en résidence ont été mis en place. Au total, 118 résidences privées sont équipées de composteurs collectifs sur le territoire.

COMMUNE	NOMBRE DE RÉSIDENCES
BAILLY	1
BIEVRES	1
BOIS D'ARCY	2
BOUGIVAL	4
BUC	1
CHATEAUFORT	1
FONTENAY-LE-FLEURY	5
JOUY-EN-JOSAS	7
LA CELLE SAINT-CLOUD	7
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	7
LES LOGES-EN-JOSAS	1
NOISY-LE-ROI	2
SAINT-CYR-L'ECOLE	9
VELIZY-VILLACOUBLAY	6
VERSAILLES	44
VIROFLAY	20
TOTAL	118

Les éléments nécessaires au lancement d'installation de compostage partagé sont :

- **La faisabilité technique** : espace végétalisé suffisant et emplacement adéquat pour les composteurs
- **La formation de personnes référents composteurs (2 minimum)** : celle-ci dure une journée sur le territoire. Elle s'effectue pour partie au sein d'une résidence qui composte déjà.
- **L'accord de l'assemblée générale** sur le projet de compostage : cet accord est contractualisé par la signature d'une convention de mise à disposition tripartite entre le syndic, les référents composteurs et l'Agglo.

Les étapes suivies par les résidences qui souhaitent se lancer dans le projet sont :

- Diagnostic/ Etude de faisabilité par Versailles Grand Parc
- Présentation en assemblée générale par les résidents
- Obtention de l'accord du conseil syndical et/ou du syndic
- Formation des référents composteurs
- Signature des conventions de partenariat
- Installation des composteurs et livraison des bio-seaux

La fourniture du matériel, la formation et l'accompagnement de Versailles Grand Parc tout au long du projet sont entièrement gratuits. Même après le lancement de l'aire de compostage, l'Agglo reste présente si des visites de suivi sont demandées par les référents.

Résidence Rivoli (Parly 2) - le Chesnay-Rocquencourt

COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

Il est à noter que d'autres espaces se lancent dans une démarche de compostage collectif : les associations, les établissements scolaires ou extra-scolaires…
Les professionnels peuvent également faire une demande de composteurs ou lombricomposteurs auprès de l'Agglo. Après un diagnostic de faisabilité, la formation des référents et un cadrage du projet, les composteurs peuvent être installés. Là aussi, l'accompagnement de l'Agglo est totalement gratuit.
En 2023, 10 zones de compostage autonome en établissement ont été installées.

Collège de Clagny - Versailles

FOCUS

En vue de la généralisation du tri à la source (1er janvier 2024), 2 grandes résidences privatives du territoire ont décidé d'installer une aire de compostage pour leurs habitants :

- Elysée 2 à La-Celle-Saint-Cloud
- Rivoli (Parly 2) au Chesnay-Rocquencourt.

Cette configuration permet de proposer une solution de valorisation des biodéchets à 100 foyers. 6 résidents furent volontaires pour suivre la formation Référent de site. À la suite de la signature de la convention avec les conseils syndicaux, les installations des bacs et les inaugurations des zones de compostage eurent lieu en juin (Elysée 2) et novembre (Rivoli).

DISTRIBUTION DE COMPOST ET PAILLAGE

La communauté d'agglomération organise des sessions de distribution de compost, afin de restituer aux habitants qui le désirent, les fruits de la collecte et de la valorisation des végétaux.
Une nouveauté pour 2023 : du paillage (broyat calibré) obtenu avec le bois de taille et d'élagage a été également distribué aux usagers.
Ces distributions ont lieu au printemps et à l'automne.
Cette année, 4 distributions ont été organisées sur les déchèteries intercommunales du territoire : Bois d'Arcy (mars et octobre), et Buc (avril et octobre). Ces opérations ont permis à 491 administrés de récupérer 47,82 tonnes de compost et 5,24 tonnes de broyat

Distribution - déchèterie de Buc

Résidence Elysée 2 - La Celle Saint-Cloud

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

En vertu de la circulaire du 10 janvier 2012, les gros producteurs de biodéchets sont dans l'obligation d'organiser leur tri à la source ainsi que leur valorisation.

Dès 2016, la communauté d'agglomération a décidé de signer une convention de partenariat avec le Syctom de Paris afin de mener une expérimentation sur la gestion des biodéchets des professionnels volontaires.
Trois communes du territoire étaient concernées initialement (Versailles, Vélizy-Villacoublay et commune historique Le Chesnay). Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2017, les premières collectes ont démarrées dès le mois de mai 2018.
En 2019, les villes de Fontenay-le-Fleury, La Celle Saint-Cloud, la commune historique Rocquencourt et Jouy-en-Josas se sont également lancées dans la démarche.

Depuis la sortie de l'Agglo du Syctom de Paris, la collecte de ces biodéchets a été intégrée par voie d'avenant aux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés détenus par les sociétés Nicollin et Coved. L'Agglo a notifié également un marché de traitement des biodéchets pris en charge sur son territoire. Les biodéchets collectés sont désormais traités en micro-méthanisation à Thiverval Grignon (78) par la société SEPUR.

En 2023, 97 sites sont collectés au sein de l'intercommunalité pour un total d'environ 382 tonnes.

	BIODECHETS COLLECTES (Tonne)
2018	142,547
2019	335,677
2020	218 ,277
2021	352,969
2022	402,980
2023	382,440

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) s'applique au plus tard le 31 décembre 2023, à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion de déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.
Aujourd'hui, Versailles Grand Parc propose des solutions de gestion de proximité (compostage individuel et partagé, broyage, paillage…) qui permettent quand cela est possible, de trier ses biodéchets. Prendre en compte toutes les spécificités locales est au cœur des préoccupations actuelles des élus de l'Agglo.
C'est pourquoi, pour répondre à cette obligation réglementaire Versailles Grand Parc a lancé au dernier trimestre 2023 une étude sur son territoire. L'étude prend en compte les spécificités et contraintes locales pour identifier des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie (ménages, professionnels, habitat collectif et individuel).
Des scénarios seront proposés courant 2024.

LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS
(BACS, SACS, BORNES DE COLLECTE DÉCHETS)

CARACTÉRISTIQUE ACTUELLE DE LA PRÉ-COLLECTE

La majorité des foyers est actuellement conteneurisée selon la répartition présentée ci-dessous. Le principe de la présentation en sacs ou évacuation par des bornes de collecte pour certains flux a été maintenu afin de résoudre les impossibilités de stockage de bacs. Certaines dispositions particulières sont propres à chaque commune.

Dans le cadre de l'optimisation des collectes, Versailles Grand Parc s'efforce d'harmoniser les modes de présentations des déchets.

Ainsi, Versailles Grand Parc étend les prestations de conteneurisation à l'ensemble des communes pour chaque flux de déchets, excepté le verre qui tend à être uniquement collecté en bornes de collecte déchets.

DES BACS POUR LA COLLECTE DES VEGETAUX SUR LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

Jusqu'alors les végétaux du Chesnay-Rocquencourt étaient présentés par une partie de ses habitants dans des sacs papiers kraft. Fin 2023, l'Agglo a boité un courrier aux foyers concernés leur proposant d'être équipés de bacs végétaux.

ARRET DE LA DISTRIBUTION DES SACS PLASTIQUES DESTINES A LA COLLECTD ES ORDURS MENAGERES

Suite à la réception d'un courrier de la CRAMIF visant à alerter sur les conditions de travail des équipages (troubles musculo-squelettiques) qui collectent de nombreux sacs notamment sur Versailles, l'Agglo a informé les usagers concernés de sa décision d'arrêter la distribution de sacs plastique. D'autant plus que la présentation en sacs sur la voie publique pose des problèmes d'hygiène et de sécurité car les sacs se trouvent régulièrement percés par des animaux et des déchets se repandant sur la voie publique, obstruant ainsi le passage. Ainsi, les producteurs concernés ont reçu une proposition de dotation en bac avec des volumes adaptés aux contraintes d'espace de stockage.
Il en est de même pour la copropriété Parly 2 du Chesnay-Rocquencourt qui a accepté une dotation progressive en bacs ordures ménagères.

BORNES DE COLLECTE

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc recense 993 bornes de collecte sur son territoire (dont 997 appartenant à la collectivité). Versailles Grand Parc développe et entretient son parc de bornes de collecte déchets.

DÉVELOPPEMENT DU PARC DE BORNES DE COLLECTE DÉCHETS :

En 2023, Versailles Grand Parc a :

- Adapté 19 bornes enterrées tous flux confondus (renouvellement du parc)
- Remplacé 22 bornes de collectes aériennes par un nouveau modèle aérien
- Installé 7 nouvelles bornes enterrées

Le programme de remplacement de bornes de collecte enterrés vétustes se poursuivra sur l'Agglo en 2024 (une vingtaine).

TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC	
ORDURES MÉNAGÈRES	- Majoritairement en bacs - Bornes de collecte (12%) -Compacteurs pour certaines résidences. - Sacs sur Versailles uniquement pour les adresses non équipées de bacs (difficultés de stockage) et en mixte bacs/sacs pour la résidence Parly 2 sur la partie historique le Chesnay
EMBALLAGES ET PAPIERS	- Majoritairement en bacs - Bornes de collecte (12%) -Compacteurs pour certaines résidences
VERRE	- Bacs pour les communes encore en porte à porte (résidence Parly2 sur le Chesnay- Rocquencourt –, et Vélizy-Villacoublay) - Bornes de collecte pour les autres (85%)
VÉGÉTAUX	- Bacs - Grutage ou apport en benne pour certaines résidences / quartiers (3%)

QUANTITÉ DE BORNES DE COLLECTE APPARTENANT À VERSAILLES GRAND PARC AU 31/12/2023			
	EP	OM	VERRE
BAILLY	0	0	8
BIEVRES	4	6	8
BOIS D'ARCY	31	30	37
BOUGIVAL	0	0	22
BUC	3	3	16
CHATEAUFORT	2	1	9
FONTENAY-LE-FLEURY	28	28	34
JOUY-EN-JOSAS	4	0	17
LA CELLE SAINT-CLOUD	0	0	34
LE CHESNAY - ROCQUENCOURT	6	7	43
LES LOGES-EN-JOSAS	2	1	8
NOISY-LE-ROI	18	11	19
RENNEMOULIN	0	0	0
SAINT-CYR L'ECOLE	62	55	58
TOUSSUS-LE-NOBLE	1	1	5
VELIZY-VILLACOUBLAY	0	0	2
VERSAILLES	110	67	154
VIROFLAY	2	2	32
TOTAL AGGLO	**273**	**212**	**508**

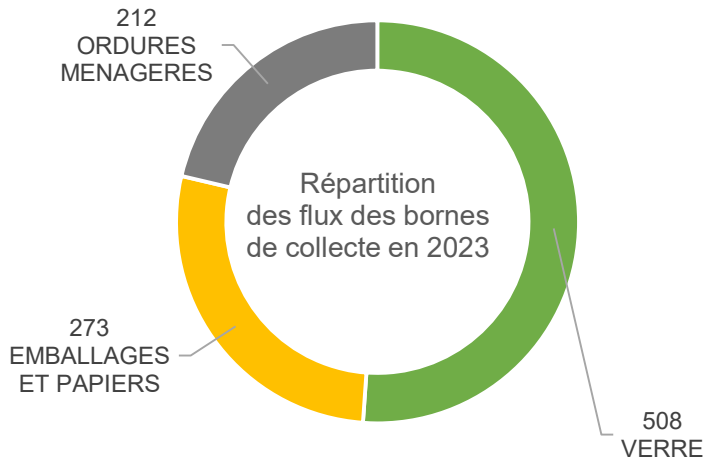

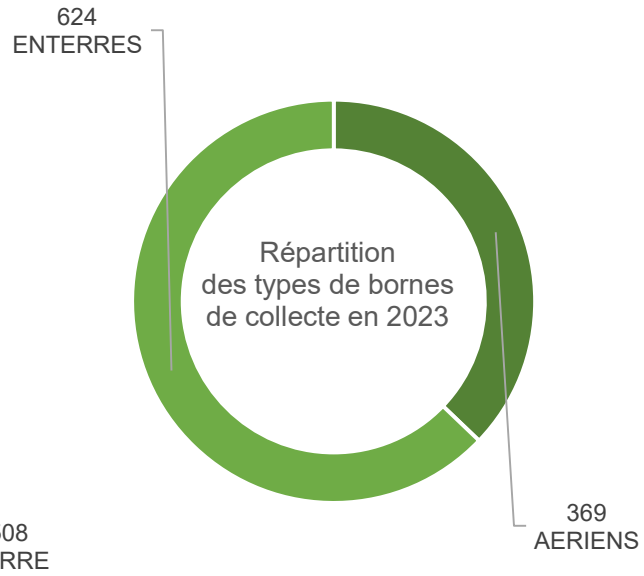

MAINTENANCE ET NÉTTOYAGE

En parallèle, pour maintenir les bornes de collecte propres et en bon état, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a réalisé 65 interventions de maintenance curative et 7 campagnes de lavage dans l'année, ainsi que 21 interventions ponctuelles de lavage soit sur des bornes sensibles soit en vue des adaptations (condition préalable d'hygiène exigée par le fournisseur) Les sessions de lavage représentent en tout 2 815 bornes nettoyées, une même borne pouvant être lavée plusieurs fois dans l'année.

PERMIS DE CONSTRUIRE

L'implantation de bornes de collecte dans l'habitat collectif et pavillonnaire est étudiée par l'Agglo dans le cadre de l'instruction de permis de construire. Ainsi, 146 permis de construire ont ainsi été instruits en 2023.

QUALITÉ DU TRI DANS LES BORNES

En 2023, cinq caractérisations sur des bornes de collecte de flux emballages et papiers ont été réalisées avec le SIDOMPE pour les communes de Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles, afin de déterminer la qualité du tri effectuée par les habitants. Versailles possède un faible taux de refus pouvant s'expliquer par le fait que la commune est en extension de consigne de tri depuis le 1er janvier 2020 poussant ainsi les usagers à trier au mieux.

BORNES DE COLLECTES DES COMMUNES	TAUX D'ERREURS DE TRI
BOIS D'ARCY	12.01%
VERSAILLES	2.89%
FONTENAY-LE-FLEURY	13.99%
SAINT-CYR-L'ECOLE	13.36%
VERSAILLES	5.99%

ABRIS BACS

En 2023, on ressence 26 abris bacs ordures ménagères résiduelles et 23 abris bacs emballages/papiers installés sur cinq certaines communes pilotes TECO dans des zones ne permettant pas une dotation en bacs ou l'installation de bornes de collecte enterrées (présence de réseaux enterrés ou aériens empêchant l'installations de conteneurs enterrés ou configuration non adaptée à une collecte en apport volontaire en toute sécurité). Afin de réduire les difficultés de dépôts sauvages, certains abris bacs sur la commune de Bougival ont été retirés, en accord avec la mairie. Des solutions d'exutoires ont été proposées à tous les usagers qui en ont fait la demande.

COMMUNES	ABRIS BACS OM	ABRIS BACS EP
BOUGIVAL	4	2
CHATEAUFORT	12	12
JOUY-EN-JOSAS	5	5
LOGES-EN-JOSAS	3	1
SAINT-CYR-L'ECOLE	2	3

BORNES DE COLLECTE

BORNES DE COLLECTE DES TEXTILES

La Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc s'engage activement dans une politique de prévention et de réduction des déchets par le biais de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté le 25 juin 2018. Ce programme comprend un plan d'actions visant à réduire efficacement la production de déchets sur son territoire. Parmi les mesures prévues, on trouve l'augmentation du nombre de bornes de collecte dédiées au textile, afin de promouvoir leur réutilisation et améliorer leur recyclage.

Depuis 2013, Versailles Grand Parc a signé une convention avec l'éco-organisme Re-Fashion (anciennement appelé Eco TLC). Cette convention a pour objectif de percevoir et reverser des soutiens financiers liées au recyclage et au traitement des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) des ménages, aux opérateurs de tri, ainsi qu'aux collectivités territoriales ou à leurs groupements.

En 2023, Eco-TLC – Re-fashion a obtenu un nouvel agrément par les pouvoir publics pour la période 2023-2028, par conséquent, une nouvelle convention a été signée entre Versailles Grand Parc et Re-Fashion. Dans le cadre de cette convention, et en contrepartie de la collecte des TLC par Versailles Grand Parc, Eco-TLC – Re-fashion s'engage à verser différents soutiens financiers à la collectivité :

- Aux déchèteries équipées d'une ou plusieurs bornes de collecte ;
- Aux actions de communication entreprises volontairement par la collectivité. Quatre types d'actions de communication sont éligibles au soutien financier de Eco-TLC – Re-fashion : les collectes événementielles, la communication ciblant la jeunesse, les ateliers citoyens, et le soutien à la communication dans la presse quotidienne régionale et départementale.

Ainsi, en 2023, l'intercommunalité a pu bénéficier du forfait destiné aux déchèteries équipées de bornes de collecte des textiles. Les déchèteries intercommunales de Buc et de Bois d'Arcy, ainsi que l'Ecopoint de Bièvres, ont ainsi été éligibles à ce soutien financier.

NOMBRE DE BORNES DE COLLECTE (AVEC OU SANS BORNES, HORS ÉVÉNEMENTIEL)

COMMUNE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BAILLY	1	2	2	2	2	2	2	2	2
BIEVRES	3	4	3	2	1	1	1	1	1
BOIS D'ARCY	4	4	5	6	6	6	7	7	6
BOUGIVAL	6	6	6	5	5	5	6	7	7
BUC	2	2	2	2	3	4	5	7	7
CHATEAUFORT	0	1	1	1	1	1	1	1	1
FONTENAY-LE-FLEURY	10	10	10	8	7	7	7	8	8
JOUY-EN-JOSAS	6	6	6	5	4	3	4	4	4
LA CELLE SAINT-CLOUD	6	6	7	7	7	7	7	8	10
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	2	2	3	3	4	8	10	15	14
LES LOGES-EN-JOSAS	0	0	1	1	1	1	1	1	1
NOISY-LE-ROI	4	4	4	4	4	4	4	4	4
RENNEMOULIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAINT-CYR L'ECOLE	8	8	8	8	8	8	8	8	8
TOUSSUS-LE-NOBLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VELIZY-VILLACOUBLAY	/	7	8	10	11	12	13	21	21
VERSAILLES	16	16	18	23	23	25	28	34	35
VIROFLAY	0	2	1	1	1	1	3	3	3
TOTAL AGGLO	68	80	85	88	89	95	108	131	132

Données issues des statistiques Re-fashion

D'autre part, Versailles Grand Parc a conventionné avec les opérateurs de collecte Le Relais Val de Seine et Le Relais Eure et Loir jusqu'au 07 avril 2025 afin de réaliser l'implantation de bornes de collecte TLC sur son territoire. En 2023, près de 750 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire de Versailles Grand Parc. Les TLC collectés sont ensuite triés pour être réemployés (mise en vente, exportés vers des Relais africains) ou recyclés (valorisés en matériaux d'isolation, en chiffons ou encore en combustibles solides de récupération).

En 2023, 714 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire hors bornes situées en déchèteries, soit une augmentation de 0,56% par rapport à 2022. Le ratio est de 2,65 kg/hab ce qui est plus performant que le ratio de collecte d'Ile-de-France qui est de 2,27 kg/hab.

Les bornes de collecte textile situées dans les déchèteries (Bois d'Arcy, Buc et l'Ecopoint de Bièvres) sont affectées aux communes accueillant ces structures.

Toujours dans le cadre de sa démarche continue de prévention et de réduction des déchets, l'intercommunalité, en partenariat avec Le Relais, encourage les communes membres à organiser des collectes de textiles lors d'événements tels que les brocantes et les vide-greniers. En 2023, 11 communes (Les-Loges-en-Josas, Châteaufort, Buc, Le Chesnay-Rocquencourt, La Celle Saint-Cloud, Versailles, Bois d'Arcy, Bailly, Toussus-le-Noble, Fontenay-le-Fleury et Bièvres) ont mis en place des collectes ponctuelles de vêtements pendant leurs brocantes et vide-greniers. Grâce à ces initiatives, plus de 3 147 Kg de vêtements ont été collectés et recyclés. Soit 1 053 Kg de plus qu'en 2022.

ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BORNES HORS DÉCHÈTERIE	622	721	759	776	792	633	749	710	714
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY	9.27	13,29	17,11	20,90	28,15	19,16	28,90	25,30	23,60
ÉCOPOINT DE BIEVRES	0.01	2.18	2,87	3,72	5,37	4,85	7,80	5,20	6,85
DÉCHÈTERIE DE BUC	-	-	-	-	-	4,31	8,40	9,50	10,33

BORNES DE COLLECTE DES PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

En 2019, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a lancé, en partenariat avec l'Eco-organisme Ecologic, une expérimentation de la collecte des Petits Appareils en Mélange (ou PAM). L'objectif était de proposer un service de proximité aux habitants dans le but de récupérer un maximum de petits électroménagers (sèche-cheveux, rasoir…), qui sont souvent déposés avec les ordures ménagères ou avec les encombrants, alors qu'ils pourraient être mieux valorisés.

La phase de test ayant été convaincante, l'ensemble des bornes installées entre 2019 et 2022 ont été laissées en place. En 2023, on compte 30 bornes installées sur le territoire de l'Agglo.
Nous constatons une augmentation de 15% du tonnage collecté entre 2023 et 2022. En effet, les tonnages sont passés de 46,5 tonnes de Petits Appareils en Mélange collectés en 2022 à 53,66 tonnes en 2023.
Du fait de cette augmentation des tonnages, le tonnage annuel moyen par borne a également évolué de 15%. En effet, celui-ci a connu une légère augmentation passant de 1,55 tonnes en 2022 à 1,79 tonnes en 2023.

A contrario, le poids moyen d'enlèvement par borne a quant à lui diminué, passant ainsi de 120 Kg en 2022 à 91 Kg en 2023.

Les objectifs sont désormais de faire évoluer les tonnages collectés par l'ensemble du parc de bornes et de le développer.

	2021	2022	2023
TONNAGE COLLECTE	17,77	46,5	53,66
EVOLUTION DU TONNAGE COLLECTE		162%	15%
TONNAGE ANNUEL MOYEN / BORNE	0,59	1,55	1,79
POIDS MOYEN D'ENLEVEMENT / BORNE (KG)	101	120	91

Par ailleurs, la mise en place des contenants à piles sur le parc de bornes PAM a été un succès en 2023. En effet, cette collecte de proximité a permis à l'éco-organisme Screlec de collecter 3 tonnes de piles, soit l'équivalent de plus de 280 000 piles. Les matériaux des piles seront traités par différentes techniques en fonction du type de matériaux. Les métaux ainsi récupérés seront ensuite valorisés afin de produire de nouveaux produits (ex : piles et batteries neuves, tuyaux de cuivre, pièces automobiles).

FOCUS

Suite au lancement de l'appli T.R.I VGP par l'agglomération en 2021, il est dorénavant possible de retrouver tous les points de collecte proches de son domicile.

COLLECTE DE SAPINS

L'Agglo a poursuivi le développement d'une collecte unique en parcs à sapins sur 16 communes (Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Vélizy-Villacoublay et Versailles).
La collecte en parcs à sapins a été étendue en 2023 à de nouvelles résidences privatives. L'expérimentation s'est poursuivie dans les résidences suivantes :

- Parc de Diane (Jouy-en-Josas)
- Les cottages de Montebello (Jouy-en-Josas)
- Versailles Grand Siècle (Versailles)
- Parc Saint Cyr (Fontenay-le-Fleury)

Ce type de collecte a confirmé son caractère vertueux, et a permis de collecter 114,27 tonnes de sapins

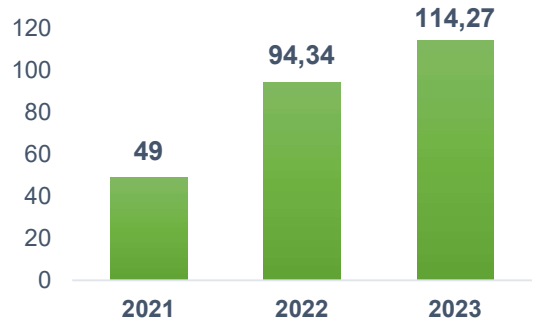

Tonnages de sapins collectés par an

PERSPECTIVES

→ Poursuivre le déploiement de la collecte en parcs à sapins dans les villes de l'Agglomération
→ Développer le balisage de parcs à sapins dans de grandes résidences privatives du territoire
→ Une communication plus impactantee durant toute la collecte, afin de sensibiliser les usagers sur la durée de l'opération.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les habitants des communes sont collectés en porte à porte dans le cadre d'un marché public attribué à deux sociétés se partageant le territoire : la société Nicollin et la société Coved dont les répartitions des communes est comme suit :

→ **NICOLLIN** pour 3 communes dépendant du SIDOMPE : Le Chesnay- Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et 2 communes relevant du SITRU : Bougival, La Celle Saint-Cloud

→ **COVED** (groupe PAPREC) pour 13 communes dépendant du SIDOMPE : Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay, Bièvres

REAJUSTEMENT DES JOURS ET FREQUENCES DE COLLECTE EFFECTIVE AU 1ER JANVIER 2023

Au 1er janvier 2022, Versailles Grand Parc a quitté le SYCTOM pour rejoindre le SIDOMPE. Ce changement a notamment permis de réaliser des ajustements tels que le transfert de la collecte du Rocquencourt de la société Coved à Nicollin visant à assurer une meilleure cohérence des tournées de collecte puisque désormais la commune le Chesnay-Rocquencourt est collecté par le même collecteur

La généralisation de l'extension des consignes de tri permet d'une part, de trier d'avantage les déchets d'emballages et papiers, et d'autre part, le déploiement de la tarification éco-responsable incite à changer les comportements comme sortir son bac d'ordures ménagères uniquement lorsqu'il est plein.

Ainsi dans ce cadre, des ajustements de jours de collecte ont pu être effectués sur cinq communes à savoir Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Toussus-le-Noble et les Loges-en-Josas permettant d'optimiser et rééquilibrer le calendrier de collecte.

La collecte des ordures ménagères a notamment pu être réduite à un passage par semaine sur Toussus-le-Noble et les Loges-en-Josas au regard du faible taux de présentation des bacs.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉESIDUELLES

La fréquence de la collecte des ordures ménagères est hétérogène sur le territoire. La densité, la structuration de l'habitat et des commerces expliquent ces différences.

Ainsi, si certains secteurs bénéficient jusqu'à 3 collectes par semaine pour les ordures ménagères, la majorité dispose d'une collecte 2 fois par semaine excepté pour certaines communes pilotes de la tarification éco responsable dont l'habitat pavillonnaire est collecté 1 fois par semaine.

LES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

Les déchets emballages et papiers sont ramassés en moyenne 1 fois par semaine sur le territoire. Seule la commune de Versailles, depuis juillet 2020, et un secteur du Chesnay bénéficient de 2 collectes par semaine suite au passage en extension des consignes de tri des emballages plastiques.

LES VÉGÉTAUX

Afin d'adapter le ramassage des végétaux aux périodes de production de déchets (chute de plus en plus tardive des feuilles, ramassage des sapins en janvier et besoin d'une reprise plus précoce des interventions hebdomadaires), les végétaux sont collectés de façon hebdomadaire de mi-mars mi-décembre. Le service est ensuite interrompu. Toutefois, en hiver, une collecte spéciale pour les sapins est organisée sur le territoire via des parcs à sapins ou pour certaines communes en porte-à-porte semaine 2. Il n'y a pas de ramassage pendant semaine du 15 août (S. 33) en raison de la faible production constatée à ces périodes.

A noter, sur certaines résidences, la collecte des végétaux des particuliers se fait par grutage (nombre de collecte variable selon le type de résidences).

LE VERRE

Dans un souci d'optimisation, la collecte du verre est essentiellement réalisée en Bornes de collecte déchets. Seule la commune de Vélizy-Villacoublay est encore collectée en porte à porte.

LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés sur la quasi-totalité des communes une fois par mois en systématique, à l'exception de :
Versailles : 1 fois par semaine
Le Chesnay (partie historique) : deux fois par mois

A noter que les encombrants du quartier la Quintinie de Noisy-le-Roi étaient jusqu'alors collectés en benne ouverte mise en place une fois par mois (apport volontaire) sur domaine public. Afin d'améliorer l'efficacité du ramassage des encombrants dans ce quartier et supprimer les dépôts sauvages retrouvés régulièrement en lieu et place de cette benne, un nouveau dispositif de collecte a été mis en place depuis septembre 2023. La benne au sol a donc été supprimée au profit d'un passage mensuel du camion-benne dans les rues principales du quartier.

PARTICULARITÉS DE COLLECTE

A noter, sur certaines résidences de Versailles Grand Parc, des collectes spécifiques existent (CF annexe 3).

LA FRÉQUENCE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DÉCHETS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les fréquences de collecte en porte-à-porte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces fréquences sont susceptibles d'évolution dans le cadre de la politique de Versailles Grand Parc d'optimisation et d'homogénéisation des services.

	SECTORISATION	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES ET PAPIERS	DECHETS VEGETAUX	VERRE	ENCOMBRANTS
BAILLY	pavillons	C2	C1	C1		1 fois / mois
	collectifs	C3	C1			1 fois / mois
BIEVRES	commune	C2	C1	C1		1 fois / mois
BOIS D'ARCY	2 secteurs	C2	C1	C1		1 fois / mois
BOUGIVAL	pavillons	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
BUC	commune	C2	C1	C1		1 fois / mois
CHATEAUFORT	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
FONTENAY-LE-FLEURY	pavillons	C1	C1	C1		1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C		1 fois / mois
JOUY-EN-JOSAS	zone bleue	C1	C1	C1		1 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1		1 fois / mois
LA CELLE SAINT-CLOUD	10 secteurs	C2	C1	C1		1 fois / mois
LE CHESNAY COMMUNE HISTORIQUE	zone violette	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	2 fois / mois
	zones rose / orange	C2	C1	C1		2 fois / mois
	zone bleue / vert	C3	C2	C1		2 fois / mois
LES LOGES-EN-JOSAS	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
NOISY-LE-ROI	Pavillons	C1	C1	C1		1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1		1 fois / mois
RENNEMOULIN	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
ROCQUENCOURT COMMUNE HISTORIQUE	commune	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	1 fois / mois
SAINT-CYR-L'ECOLE	zone bleue	C1	C1	C1		1 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1		1 fois / mois
TOUSSUS-LE-NOBLE	commune	C1	C1	C1		1 fois / mois
VELIZY-VILLACOUBLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	2 fois / mois	1 fois / mois
VERSAILLES	4 secteurs	C3	C2	C1		1 fois / semaine
VIROFLAY	2 secteurs	C2	C1	C1		1 fois par mois

C = x collectes par semaine

DESSERTE POPULATION AU 1er JANVIER 2023

	HABITANTS CONCERNES PAR LA COLLECTE DES BORNES DE COLLECTE EN PAV (COMPACTEUR ET GRUTAGE COMPRIS)					HABITANTS CONCERNES PAR LA COLLECTE EN PAP				
	EP	DV	OM	VE	OE	EP	DV	OM	VE	OE
BAILLY	0	0	0	3733		3 692	3 692	3 692	0	3 692
BIEVRES	488	0	613	4796		4 308	4 796	4 183	0	4 796
BOIS D'ARCY	2715	0	2715	15 325		12 313	15 028	12 313	0	15 028
BOUGIVAL	0	0	0	8 983	759	8 983	8 983	8 983	0	8 224
BUC	300	0	300	5972		5 672	5 972	5 672	0	5 972
CHATEAUFORT	250	0	125	1467		1 217	1 467	1 342	0	1 467
FONTENAY-LE-FLEURY	6933	0	6933	13 466	2 500	6 533	13 466	6 533	0	10 966
JOUY-EN-JOSAS	0	0	1500	7983		7 983	7 983	6 483	0	7 983
LA CELLE SAINT-CLOUD	0	5675	4500	20 496	4 500	20 496	14 821	15 996	0	15 996
LE CHESNAY - ROCQUENCOURT	810	0	810	13 207		30 247	31 057	30 247	17 850	31 057
LES LOGES-EN-JOSAS	18	0	0	1 629		1 611	1 629	1 629	0	1 629
NOISY-LE-ROI	1045	550	1045	7692	1070	6 647	7 142	6 647	0	6622
RENNEMOULIN	0	0	0	112		112	112	112	0	112
SAINT-CYR L'ECOLE	6793.5	0	6793.5	20611		13 818	20 611	13 618	0	20611
TOUSSUS-LE-NOBLE	125	1164	125	1 164		1 039	1 185	1 039	0	1164
VELIZY-VILLACOUBLAY	0	0	0	185		22 836	22 836	22 836	22 651	22836
VERSAILLES	11654	0	6529	83583	3 500	71 929	83 583	77 054	0	80083
VIROFLAY	220	0	220	16 744		16 524	16 744	16 524	0	16744
TOTAL AGGLO	**31 352**	**7 389**	**32 209**	**226 810**	**12 329**	**2365 960**	**261 107**	**235 103**	**40 501**	**254 982**
% POPULATION DESSERVIE	**12%**	**3%**	**12%**	**85%**	**5%**	**88%**	**98%**	**88%**	**15%**	**95%**

LA GESTION DES DÉCHETS
À LA LOUPE !

Un habitant de Versailles Grand Parc produit 448 kg/an de déchets. Savez-vous ce qu'ils deviennent une fois collectés et comment est financé le cycle de vie de nos déchets ?

1 Je trie mes déchets

Ordures ménagères
191 kg/hab/an

Encombrants
20 kg/hab/an

Emballages et papiers
51 kg/hab/an

Verre
26 kg/hab/an

Végétaux
27 kg/hab/an

Déchèterie
113 kg/hab/an

Autres déchets *
20 kg/hab/an

2 L'Agglo collecte mes déchets

3 Mes déchets sont traités

Centre de valorisation des déchets

Centre de tri des déchets

Centre de compostage

4 Que deviennent mes déchets ?

Valorisation énergétique
Production d'électricité et de chaleur
65%

Enfouissement
2%

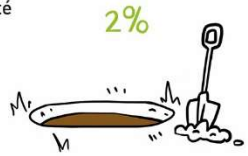

Valorisation matière
23%

Valorisation organique
10%

QUE FINANCE MA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) ?

- ✓ Mes bacs, mon composteur...
- ✓ La collecte et le transport des déchets
- ✓ Le traitement dans les filières appropriées
- ✓ Installation et gestion des bornes de collecte et autres point de collecte
- ✓ La gestion des dépôts sauvages

VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

**dépôts sauvages, textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux*

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2023, l'Agglo dépend, de 2 syndicats pour le traitement de ses déchets : le **SITRU** (Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbain de Boucle de la Seine) pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et le **SIDOMPE** (Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie) pour le reste de ses communes membres.

	SITRU Carrières-sur-Seine (78)	**SIDOMPE** Thiverval-Grignon (78)
INSTALLATION	Centre de Valorisation Énergétique CRISTAL Carrières-sur-Seine (78)	Unité de Valorisation Energétique Thiverval-Grignon (78)
CAPACITE	123 000 t/an	243 000 t/an
TONNAGE 2023	Tonnages incinérés = 102 520 t dont 6100 t de l'Agglo	Tonnages incinérés = 199 260 t dont 47 126 t de l'Agglo
BILAN MATIERE	- Mâchefers 16 500 t - Métaux ferreux et non ferreux : 2 092 t - REFIDND : 3 168 t	- Mâchefers : 31 900,10 t - Métaux ferreux et non ferreux : 3 453,72 t - REFIOM : 7012,90 t
VALORISATION ENERGETIQUE	- Electricité : 15 720 MWh - Vapeur : 80 000 MWh -Turbo-alternateur de 2,9 MW - Réseau de chaleur : 9 700 équivalents logements	- Électricité : Production électricité : 104GWh (Autonomie électrique du Sidompe) - Chaleur : Production : 118 GWh de chauffage urbain (Chauffage pour 7500 équivalents logements* à Plaisir) - Electricité vendue à EDF : 85 GWh, - Électricité autoconsommée : 19 GWh - Réseau de chaleur : 7 500 équivalents logements soit 53 GWh vendus et chaleur valorisée en interne à l'UVE 64 GWh
PERFORMANCE ENERGETIQUE (<60% = FILIERE D'ELIMINATION)	67% atteint en 2023	91,61%(PE) Rendement Energétique = 94,62% (RE)
REJET ET TRAITEMENT DES FUMEES	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : 80 mg/Nm3	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : < 80 mg/Nm3 appliqué à 100% du tonnage à compter du 01/06/2019
CERTIFICATION	ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001	Le site est certifié ISO 45 001 depuis 2018 (OHSAS 18 001 depuis 2004), ISO 14 001 depuis 1999 et ISO 50 001 depuis 2018

*équivalent logements : Comprend les habitations, bâtiments administratifs, des écoles…

TRI ET VALORISATION

Après la collecte, les papiers, emballages cartons, plastiques, aluminium ou acier sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage.
Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont orientés vers une filière de valorisation énergétique (voir précédemment).

En 2023, 2 centres de tri ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers de Versailles Grand Parc :

SIDOMPE : CENTRE DE TRI DE THIVERVAL-GRIGNON (78)
12 375 tonnes de déchets emballages et papiers issus de l'intercommunalité ont été réceptionnés en 2023 par le SIDOMPE. Le taux moyen de refus (erreurs de tri) était de 25,38%.
En 2021, le centre de tri s'est modernisé pour s'adapter à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits emballages métalliques. L'objectif de cette modernisation est également d'augmenter les taux de recyclage de tous les emballages plastiques (pots, barquettes, films plastiques…) et des petits emballages en métal (capsules de café, couvercles…).

Durant les travaux, du 1er novembre 2021 au 28 novembre 2022, les déchets d'emballages et papiers ont été vidés au centre de transfert de Nicollin pour ensuite être acheminés et triés sur d'autres centres de tri.
Depuis le 18 juillet 2023, les emballages et papiers de Versailles Grand Parc ont pu de nouveau être déversés au centre de tri de Thiverval-Grignon.
Grâce à cette modernisation, le taux moyen de refus a pu diminuer, en faveur d'un flux de développement, où des déchets anciennement orientés vers des filières de valorisation énergétique, peuvent être recyclés.

SITRU : CENTRE DE TRI DU BLANC MESNIL (93)
Les déchets d'emballages et papiers sont acheminés vers le centre de transfert de Gennevilliers puis sont redirigés en gros porteurs vers le centre de tri du Blanc Mesnil, adapté à l'extension des consignes de tri, afin d'être triés.
Ainsi, 1 381,92 tonnes de déchets emballages et papiers issus de Bougival et La Celle Saint-Cloud ont été réceptionnés en 2023 avec un taux moyen de refus de 24,47%.

Centre de tri du SIDOMPE à Thiverval-Grignon (78)

EVOLUTION TONNAGE DE MATIERE VALORISEE

Le tonnage des matières recyclées dans l'Agglo a diminué en 2023. Cela peut être comparé aux conclusions du dernier rapport de HubSpot et Talkwalker sur les évolutions de la consommation en France, qui ont mis en lumière l'émergence de nouvelles tendances, telles qu'une volonté de consommation plus responsable. Cette tendance se manifeste notamment par l'essor du vrac, de la location, des achats anti-gaspi et de seconde main.

Parmi ces matières valorisées, le tonnage des encombrants a légèrement diminué en 2023, avec une réduction de 10,26%. Cette baisse pourrait être liée aux tendances citées précédemment, mais également à la diminution du pouvoir d'achat des Français, qui influence leur mode de consommation et, par conséquent, leur production de déchets.
Le tonnage du verre est resté stable, tandis que celui des végétaux a augmenté de 4,69% par rapport à 2022. Cette variation est principalement attribuée aux phénomènes climatiques, qui deviennent de plus en plus variables en fonction des saisons et des années. Par ailleurs, le tonnage des emballages métalliques a également connu une augmentation significative de 23% en 2023.

EMBALLAGE METAUX

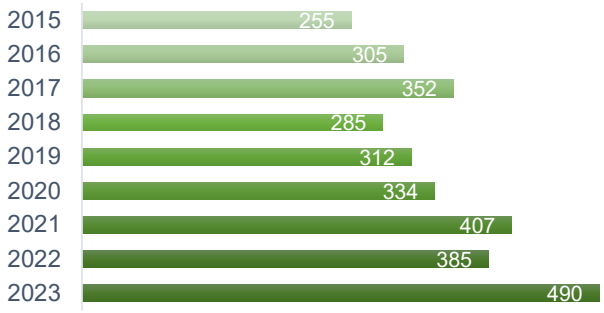

VÉGÉTAUX

EMBALLAGE

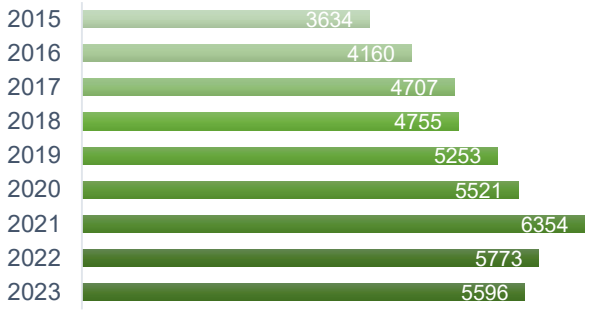

VERRE

PAPIERS

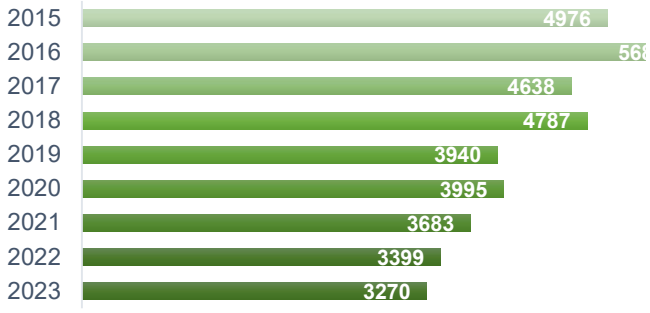

ENCOMBRANTS

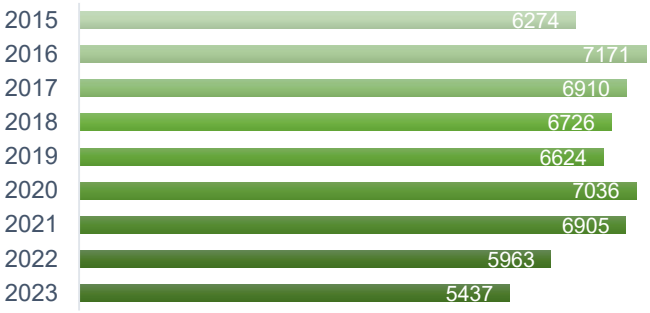

TOTAL EMBALLAGE ET PAPIERS

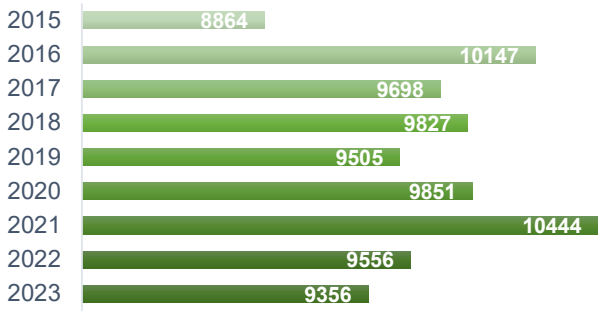

REFUS

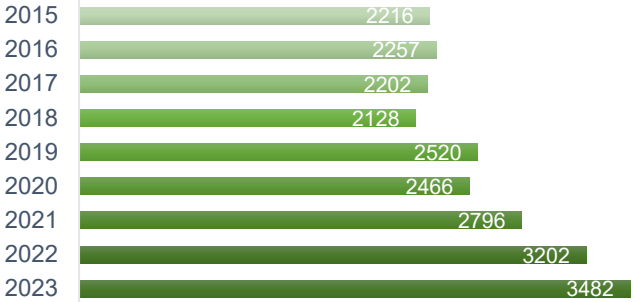

Les tonnages des emballages ont été actualisés dans le rapport 2023 pour l'ensemble des années à la suite d'une erreur de calcul des

ERREURS DE TRI DES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

La loi et le PRPGD fixent pour objectif l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastiques en 2022 pour l'ensemble de la population francilienne.
Les extensions des consignes de tri ont été généralisée sur l'ensemble de l'Agglo au 1er janvier 2022. La qualité du tri est observée lors de caractérisations effectuées par les syndicats de traitement sur les bennes d'emballages et papiers du territoire.

Afin d'identifier et analyser la composition des emballages ménagers et papiers triés par les administrés de l'Agglo, des caractérisations sont réalisées au minium une fois par commune par an. Cette analyse permet de classer les emballages et papiers sur différentes catégories tel que : acier, aluminium, PEHD, PET, journaux magazines, erreurs de tri…
Ainsi cela permet l'Agglo, d'identifier le taux de refus (erreurs de tri) pour chacune des communes et mettre en place des actions de sensibilisation et de communication au tri des emballages et papiers.

EVOLUTION DU TAUX DE REFUS

MOYENNE TAUX REFUS VERSAILLES GRAND PARC	
2013	19,32% (Intégration de la commune de Châteaufort)
2014	20,18% (Intégration des communes du Chesnay, Bougival et La Celle Saint- Cloud)
2015	19,87%
2016	18,54% (Intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay)
2017	19,05%
2018	18,64%
2019	20,06%
2020	20,40%
2021	22,14% (Mise en place des extensions des consignes de tri sur les communes membres des syndicats de traitement du SYCTOM et SITRU)
2022	16,75% (Mise place du flux développement géré par CITEO)
2023	17,56%

En 2022, le taux de refus a été actualisée à suite d'une erreur de calcul des données.

TAUX DE REFUS EN 2023

En 2023, 73 caractérisations ont été réalisées sur les communes de Versailles Grand Parc dont 55 pour les communes membres du SIDOMPE et 18 pour les SITRU.

	TAUX DE REFUS DE TRI
BAILLY	11,31%
BIEVRES	4,52%
BOIS D'ARCY	11,70%
BOUGIVAL	24,82%
BUC	15,17%
CHATEAUFORT	31,79%
FONTENAY-LE-FLEURY	11,24%
JOUY-EN-JOSAS	7,76%
LA CELLE SAINT-CLOUD	24,11%
LE CHESNAY (commune historique)	11,96%
LES LOGES EN JOSAS	13,74%
NOISY-LE-ROI	10,82%
RENNEMOULIN	7,70%
ROCQUENCOURT (commune historique)	3,79%
SAINT-CYR-L'ECOLE	17,22%
TOUSSUS-LE-NOBLE	26,12%
VELIZY-VILLACOUBLAY	21,77%
VERSAILLES	15,91%
VIROFLAY	12,46%
MOYENNE VERSAILLES GRAND PARC	**17,56%**

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN PORTE A PORTE

Une campagne de sensibilisation en porte-à-porte a été organisée cette année dans la ZAC Charles Renard sur la commune de Saint-Cyr-L'Ecole. Pas moins de 850 logements composent ce quartier, nécessitant alors deux sessions de sensibilisation (en juillet et en octobre). Des agents assermentés du prestataire mandaté Terravox, sont allés à la rencontre des résidents et ont répondu à leurs interrogations sur les consignes de tri des déchets et sur le fonctionnement de la tarification écoresponsable (TECO) et des règles d'utilisation des bornes de collecte.

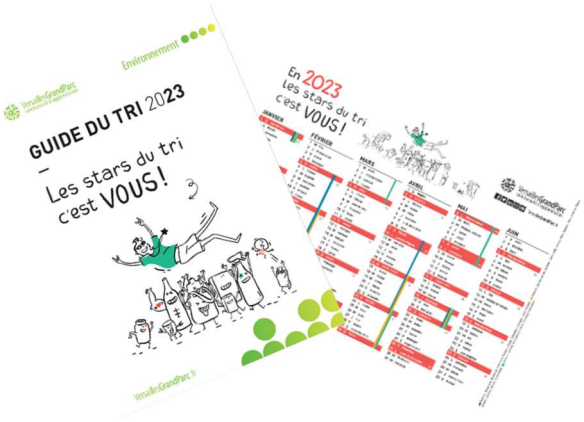

FOCUS : Caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

L'opération de "caractérisation" consiste à analyser la composition des poubelles ordures ménagères des producteurs de l'Agglo.
Sur 100 kg de déchets jetés aux ordures ménagères, 71 kilogrammes étaient recyclables ! Voici le résultat de la dernière campagne de caractérisation des OMR menée en mai 2023. Celle-ci permet d'avoir une photographie à un instant T de la composition des bacs à couvercle vert. Il s'agit également de suivre l'évolution du geste de tri depuis l'extension des consignes en vigueur depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire.

Les chiffres montrent qu'on peut mieux faire en triant davantage. Sur les 71 kg qui auraient pu être valorisés au lieu d'être incinérés, on retrouve les biodéchets en majorité avec 35 kg, les emballages et les papiers totalisent 24 kg, les textiles et déchets électriques et informatiques pour 9 kg et enfin le verre représente 3 kg. Depuis les précédentes caractérisations (décembre 2018/janvier 2019), la part de biodéchets dans les OMR a diminué de 4% tandis que la part des emballages et papiers a baissé de 5%.

Pour réaliser ce travail, 12 camions poubelles issus de la collecte des OMR de 12 communes différentes du territoire ont vu leur contenu décortiqué. Un échantillon de 500 kg a été prélevé sur chacun de ces 12 camions poubelle. Ces déchets ont ensuite été triés par des opérateurs avant d'être regroupés par catégorie puis pesés.

Ces résultats vont permettre également à Versailles Grand Parc d'orienter les actions à mettre en place à l'avenir et de renforcer la communication sur les bénéfices des gestes à adopter.

Une vidéo a été réalisée pour sensibiliser et mettre en avant cette opération essentielle pour comprendre le comportement des habitants :
https://www.versaillesgrandparc.fr/actualites/detail/vos-dechets-caracterises

DÉCHÈTERIES

Versailles Grand Parc propose un service de déchèteries et de points de collecte pour les déchets non ramassés en porte à porte et permet ainsi une meilleure valorisation des encombrants (bois, ferraille, carton, papier, encombrants).

En 2023, six déchèteries desservent les communes listées dans le tableau ci-dessous. Les jours et horaires d'ouvertures sont présentés en annexe 6.

Une déchèterie est un équipement soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) si les seuils des tonnages collectés sont au-dessus des prescriptions de la réglementation. C'est un lieu de collecte en apport volontaire, clos et gardienné, où les usagers peuvent apporter leurs déchets en grandes quantités en fonction du volume autorisé des déchets non dangereux (bois, gravât, plâtre, tout-venant…) ou de nature dangereuse (déchets électriques et électroniques ainsi que les déchets dangereux des ménages). Cet équipement permet de développer au maximum le tri et de valoriser des déchets ménagers.

Elles complètent le dispositif de collecte en porte-à-porte et permettent de sensibiliser les habitants au tri de leurs déchets.

DECHETERIE	ADRESSE	COMMUNES DESSERVIES	EXPLOITANT	MODALITES D'ACCES
BOIS D'ARCY	Rue Abel Gance, ZAC de la Croix Bonnet Bois d'Arcy	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume et sur présentation d'une carte d'accès
BUC	83 Rue Clément Ader	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume et sur présentation d'une carte d'accès
ECOPOINT DE BIEVRES	27 route de Jouy Bièvres	Bièvres Jouy-en-Josas	Versailles Grand Parc	Limité à 3m^3/semaine et sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	14 Route de Saint Germain Le Chesnay-Rocquencourt	Le Chesnay-Rocquencourt, Versailles, Bougival et La Celle Saint-Cloud	Versailles Grand Parc	Limité à 20 passages/an avec limitation de 3m^3 par passage et sur présentation d'une carte d'accès
MINI DECHETERIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY	23 avenue Robert Wagner Vélizy-Villacoublay	Vélizy-Villacoublay	Versailles Grand Parc	Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
CARRIERES-SUR-SEINE	1 rue de l'Union Carrières-sur-Seine	Bougival La Celle Saint-Cloud	SITRU	Limité à 15 passages/an dans la limite de 3 tonnes et sur présentation d'une carte d'accès

PRINCIPAUX DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	BOIS D'ARCY	BUC	ECO POINT	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	VELIZY-VILLACOUBLAY
TOUT VENANT INCINERABLE	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
TOUT VENANT NON INCINERABLE	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
METAUX	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
DECHETS VEGETAUX	*	*	*	*	
CARTON	*	*	*	*	
GRAVATS	*	*	*	*	
PLATRE	*	*			
BOIS	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
MOBILIER	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
DECHETS TOXIQUES (peintures, colles, vernis, engrais, produits phytosanitaires, solvants, aérosols, acides…)	*	*		* (samedi uniquement)	*
HUILE ALIMENTAIRE	*	*		* (samedi uniquement)	*
HUILE DE VIDANGE	*	*		*	*
BOUTEILLE DE GAZ	*	*			
CAPSULES DE CAFE	*	*			
BATTERIES	*	*		* (samedi uniquement)	*
PNEUS VEHICULES LEGERS	*	*			
FILTRE A HUILE	*	*		* (samedi uniquement)	*
PILES	*	*		* (samedi uniquement)	*
CARTOUCHES D'ENCRES	*	*		* (samedi uniquement)	*
RADIOGRAPHIES	*	*		* (samedi uniquement)	*
EXTINCTEUR	*	*		* (samedi uniquement)	
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	*	*	*	*	*
ARTICLES SPORT & LOISIRS (ASL)	*	*			
ARTICLES BRICOLAGES & JARDIN THERMIQUES (ABJ Th)	*	*			
AMPOULES ET NEONS	*	*		* (samedi uniquement)	*
TEXTILES	*	*	*		
EMBALLAGES ET PAPIERS	*				
VERRE	*				
BOUCHONS	*	*		*	
COUETTES, OREILLERS	*	*			
LIVRES ET DOCUMENTS CONFIDENTIELS	*	*			
LOCAL REEMPLOI	*	*			

CRÉATION DES CARTES D'ACCÈS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de cartes d'accès créées donnant accès aux decheteries de Bois d'Arcy et Buc	4 218	3 377	4 990	6 371	7 765	5 220	4 126
Total carte d'accès	29 446	32 823	37 813	44 184	51 949	57 179	64 331
% augmentation	17%	11%	15%	17%	18%	10%	13%
Nombre de cartes d'accès créées donnant accès également à la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt	2082	1559	2446	2967	3018	2245	2033

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATION EN FONCTION DES SITES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DECHETERIE DE BOIS D'ARCY							
Communes fréquentant le plus la déchèterie	87% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Noisy-Le-Roi, Saint-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay, Saint-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay, Saint-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	85% Bois d'Arcy, Fontenay -Le-Fleury, Le Chesnay, Saint-Cyr-L'Ecole, Versailles, Viroflay	88% Bois d'Arcy, Fontenay-Le-Fleury, Le Chesnay, Noisy-Le-Roi, St-Cyr L'Ecole, Versailles, Viroflay	Bois d'Arcy (27%), Versailles (17%), Saint Cyr l'Ecole (16%), Fontenay le Fleury (12%)	Bois d'Arcy (27%), Versailles (17%), Saint-Cyr-l'Ecole (16%), Fontenay-le-Fleury (11%)
Nombre de visites	33 538	39 274	44 476	39 295	42 433	40 190	40 062
Tonnages	10 153	11 039	14 065	13 174	13 308	13 412	15 713
Evolution tonnage	31%	9%	27%	-6%	1%	1%	17%
DECHETERIE DE BUC							
Communes fréquentant le plus la déchèterie				92 % Buc, Chateaufort, Les Loges En Josas, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay	Versailles (30%), Buc (21%), Viroflay (10%)	Versailles (33%), Buc (21%), Viroflay (9%)	Versailles (31%), Buc (21%), Viroflay (8%)
Nombre de visites				7 696	13 835	16 221	17 839
Tonnages				1 704	4 927	12 749	12 665
Evolution tonnage				/	65%	61%	-1%
DECHETERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT							
Nombre de visites	12 363	6 451	7 330	10 077	11 581	10 425	9 763
Tonnages	1 883	1 067	706	1 111	1 616	1 209	1 021
Evolution tonnage	17%	-43%	-34%	57%	45%	-25%	-16%
ECOPOINT DE BIEVRES							
Nombre de visites Bievres	3 434	3 751	3 547	2 607	2 708	2 948	2 596
Nombre de visites Jouy-en-Josas	3 314	3 780	3 395	2 832	2 938	3 021	2 661
Nombre de visites total	6 748	7 531	6 942	5 439	5 646	5 969	5 257
Part de la population de Bievres	51%	50%	51%	48%	48%	49%	49%
Part de la population de Jouy-en-Josas	49%	50%	49%	52%	52%	51%	51%
Tonnage	1 032	1 041	1 024	980	1 162	1 060	950
Evolution tonnage	-	1%	- 2%	- 4%	19%	- 9%	-10%
MINI DECHETERIE DE VELIZY VILLACOUBLAY							
Nombre de visites	3 901	3 845	1 368	1 794	2 889	2 490	1 079
Tonnages	35	27	26	26	28	19	17
DECHETERIE DE CARRIERE SUR SEINE							
Nombre de visites particuliers Bougival	810	882	880	763	876	637	472
Nombre de visites particuliers La Celle Saint Cloud	1 056	1 057	986	804	853	690	492

FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGER DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY, DE BUC ET DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	REPARTITION données 2023
DÉCHÈTERIE BOIS D'ARCY								
PARTICULIER	31 060	36 158	40 443	36 037	39 453	37 114	36 923	92%
PROFESSIONNEL*	2 162	2 585	3 055	2 505	2 575	2633	2 480	6%
COLLECTIVITÉ	271	475	953	784	455	389	139	1%
GENS DU VOYAGE	32	16	14	6	6	129	520	1%
TOTAL	**33 525**	**39 234**	**44 465**	**39 332**	**42 486**	**40 265**	**40 062**	**100%**
DÉCHÈTERIE BUC								
PARTICULIER				7 244	12 869	14 429	16 049	90%
PROFESSIONNEL*				270	640	764	834	4%
COLLECTIVITÉ				190	335	696	104	1%
GENS DU VOYAGE				**6**		347	852	5%
TOTAL				**7 710**	**13 844**	**16 236**	**17 839**	**100%**
DÉCHÈTERIE LE CHESNAY								
PARTICULIER	12 200	6 357	7 202	9 942	11 531	10 406	9 739	99.75%
PROFESSIONNEL*	161	77						
COLLECTIVITÉ	2	11	132	140	57	27	24	0.25%
TOTAL	**12 363**	**6 445**	**7 334**	**10 082**	**11 588**	**10 433**	**9 763**	**100%**

*administrations et associations comprises

Les données ont été actualisées via le logiciel ECOCITO, afin de prendre en compte dans les fréquentations, les fréquentations des 1ers passages des usagers réalisant une demande de carte sur site, des dépôts exceptionnels suite à des déménagements ou décès.

Déchèterie de Buc

LES CHIFFRES CLÉS

Entre 2022 et 2023, on constate une très légère diminution des fréquentations pour la déchèterie de Bois d'Arcy. De plus, on constate également que les fréquentations de la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt sont en diminution. A contrario, une augmentation des fréquentations de la déchèterie de Buc est constatée. En 2022, a été actée la réduction du volume des apports des particuliers à 3m^3 par apport sur la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt afin de mieux maitriser les capacités de stockage du site et assurer des bennes toujours disponibles pour les habitants. Cette réduction des apports explique la diminution de la fréquentation depuis 2022.

- Les déchèteries sont très fréquentées par les usagers du territoire. Les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy acceptent les professionnels du territoire mais également les professionnels des communes non adhérentes à la communauté d'agglomération ayant un chantier sur l'une des communes. Afin de privilégier l'accès aux particuliers de l'Agglo, notamment le week-end et de suivre au mieux les apports des usagers, un contrôle d'accès par carte est en place sur les déchèteries de Bois d'Arcy, de Buc et du Chesnay-Rocquencourt.

- L'accès est gratuit pour les particuliers sur présentation de la carte de déchèterie. Une carte d'accès est éditée par foyer et est nominative. L'accès est limité à 20 passages maximum par an par foyer.

- Les apports des professionnels sont payants. Les professionnels ont accès uniquement aux déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc et sur présentation de la carte d'accès professionnelle.

- En 2023, 4 126 cartes ont été éditées donnant l'accès à la déchèterie de Bois d'Arcy et Buc, dont 2 033 permettent également l'accès à la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt. Au total 64 331 cartes ont été créées depuis 2012 avec une augmentation de 13% entre 2022 et 2023.

LA DÉCHETÈRIE DE BOIS D'ARCY

Depuis 2012, c'est la deuxième année consécutive où l'on observe une légère diminution de la fréquentation sur la déchèterie de Bois d'Arcy. 40 062 visites ont été effectuées en 2023 soit une diminution de -0,3 % par apport à 2022. Tandis que les tonnages traités ont connu une nette augmentation en 2023 avec 15 713 tonnes collectées soit une augmentation de 17% par rapport à 2022.

Les particuliers représentent 92% des fréquentations tandis que les professionnels et assimilés représentent 6% des fréquentations.
La commune la mieux représentée est celle de Bois d'Arcy avec un nombre de passage représentant 27% de sa population. Suivent ensuite les communes de Versailles, Saint-Cyr-l'Ecole et Fontenay-le-Fleury (respectivement 17%, 16% et 11% de leur population). Cette prédominance s'explique par la proximité géographique de ces communes avec la déchèterie.

LA DÉCHETÈRIE DE BUC

La fréquentation et les tonnages collectés ont nettement évolué depuis l'ouverture en 2020. C'est la deuxième année consécutive où la déchèterie connaît une augmentation de ses fréquentations. En effet, 17 839 visites ont été enregistrées en 2023 contre 16 221 en 2022, soit une augmentation de 9,9%.
Les tonnages ont quant à eux connu une légère diminution passant de 12 749 tonnes en 2022 à 12 665 tonnes en 2023, soit une diminution de 1%.
Les particuliers représentent 90% des fréquentations tandis que les professionnels et assimilés représentent 4%. La commune la mieux représentée est la ville de Versailles avec un nombre de passage représentant 31% de sa population. Les villes de Buc et de Viroflay sont les deux autres communes les plus représentées (respectivement 21% et 8%). Le taux de fréquentation plus élevé pour ces deux communes par rapport aux autres s'explique par leur proximité géographique avec la déchèterie de Buc.

LA DÉCHETÈRIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

En 2023, une diminution de la fréquentation et une baisse des tonnages sont observées pour la deuxième année consécutive. En effet, les fréquentations sont passées de 10 425 visites en 2022 à 9 763 visites en 2023, soit une diminution de -6,3%. Tandis que les tonnages traités sont passés de 1 209 tonnes en 2022 à 1 021 tonnes en 2023, soit une baisse de -16%.
Cela s'explique par la limitation du volume appliqué depuis2022, passant à 3m^3 par passage alors qu'auparavant le seuil de dépôt n'était pas limité. Cette déchèterie n'acceptant pas les professionnels, cette limitation de volume a permis de restreindre les apports des professionnels utilisant des cartes de particuliers.
Aussi, cette installation ne peut accueillir qu'un nombre réduit de catégories de déchets. Les DDS (déchets dangereux spécifiques : peintures, solvants…) ne sont donc collectés que le samedi lors d'une permanence spécifique.
Les Chesnaycourtois représentent 71% des fréquentations, les Versaillais 19%, suivis des Cellois 5% et les Bougivalais 2%.

L'ÉCOPOINT DE BIEVRES

En 2023, l'Ecopoint a enregistré un total de 5 257 visites, correspondant à une diminution de -11,9% par rapport à l'année précédente. Il a été remarqué une nette diminution des tonnages collectés en 2023 par rapport à l'année 2022, avec une baisse de -10% (950 tonnes collectées en 2023 contre 1 060 tonnes en 2022). Cette baisse est constatée pour la deuxième année consécutive.

LA MINI DÉCHETÈRIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

En 2023, la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay, réservée exclusivement aux habitants de cette commune, a enregistré un total de 9 739 visites. La quantité de déchets collectés a diminué, avec 17 tonnes en 2023, soit une baisse de 9,57 % par rapport à l'année 2022. Cette baisse est en partie due à des changements au sein de la déchèterie, et une fermeture durant le mois d'août. Il est à noter également que depuis juin 2023, la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay est ouverte uniquement les samedis matin et est fermée les lundis matin et mercredis après-midi.

Seuls les déchets toxiques et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont acceptés dans cette déchèterie. Cette restriction explique pourquoi le tonnage global collecté est relativement faible par rapport aux autres installations.

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATION PAR MOIS PAR SITE

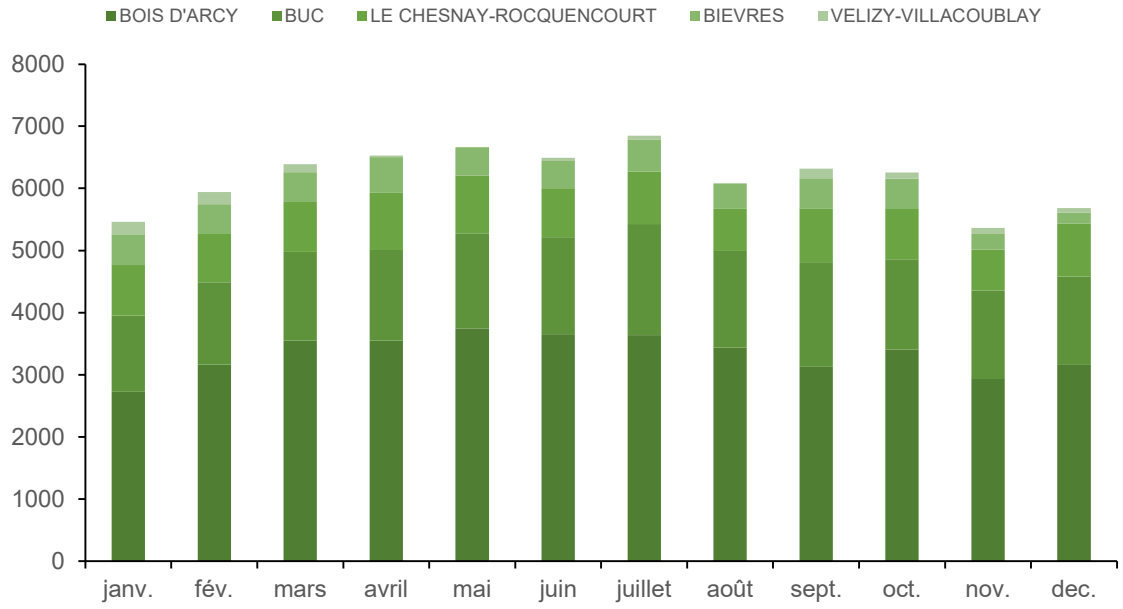

En 2023, les déchèteries ont enregistré leurs plus fortes affluences de mars à juin, suivi d'un léger pic en juillet (variation saisonnière des végétaux, vacances, déménagements…). Sur le reste des mois de l'année (janvier, février, et d'août à décembre), on observe une fréquentation des déchèteries relativement stable et uniforme, avec des taux de fréquentation réduits en janvier et novembre.

TONNAGE COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE EN 2023 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2022

	BOIS D'ARCY	BUC	LE CHESNAY	ECO-POINT	VELIZY - VILLACOUBLAY
MOBILIER	958,34 *(+6%)*	414,8 *(+45%)*			
BOIS	1286,42 *(+22%)*	1428,34 *(+49%)*		166,12 *(-15%)*	
CARTON	211,14 *(+45%)*	125 *(-11%)*	44,8 *(+136%)*	27,06 *(+2%)*	
VEGETAUX	892,87 *(+5%)*	333,93 *(+21%)*	62,08 *(-9%)*	58,12 *(+10%)*	
METAUX	336,28 *(+2%)*	246,28 *(+19%)*		51,51 *(-9%)*	
GRAVAT	5429,65 *(+1%)*	3393,16 *(+104%)*	295,43 *(-2%)*	275,1 *(-11%)*	
TOUT VENANT INCINERABLE	479,74 *(+13%)*	936,88 *(+54%)*			
TOUT VENANT NON INCINERABLE	4232,68 *(+32%)*	4157,36 *(-47%)*	0 *(-100%)*	274,21 *(-26%)*	
PLATRE	1455,66 *(+95%)*	827,48 *(+205%)*			
DDM TRIADIS	29,08 *(-13%)*	32,259 *(+13%)*	34,41 *(+7%)*	9,515 *(-43%)*	5,166 *(-11%)*
BATTERIES	6,38 *(-22%)*	1,66 *(-32%)*	0,031 *(+55%)*	0,84 *(+100%)*	0,25 *(-39%)*
BATTERIES MIRCO-MOBILITE	0,327 *(+56%)*				
DDM ECODDS	68,84 *(-3%)*	24,61 *(-24%)*			
RADIOGRAPHIE ARGENTIQUE + NUMERIQUE	0,56 *(+44%)*	0,125 *(-73 %)*			
CAPSULES DE CAFE	1,85 *(+65%)*	0,68 *(+127%)*		0,98 *(+34%)*	
CARTOUCHE D'ENCRE	0,89 *(-12%)*	0,2 *(+150%)*		0,109 *(-39%)*	
DEEE	215,89 *(+7%)*	115,54 *(+0,35%)*	58,29 *(+11%)*	29,385 *(-1%)*	10,79 *(-8%)*
TEXTILE	25,58 *(+1%)*	10,33 *(+9%)*		6,85 *(+32%)*	
PILE & ACCUMULATEURS	2,54 *(+18%)*	1,112 *(+5%)*		0,346 *(-45%)*	0,469 *(-26%)*
PNEUMATIQUES	13,49 *(-16%)*	9,35 *(+51%)*			
HUILE DE MOTEUR	7,29 *(-10%)*	3,87 *(-22%)*	0,002 *(+100%)*	1,853 *(+100%)*	0,491 *(+82%)*
NEONS	0,925 (+3%)	0,685 *(+121%)*	0,08 *(+100%)*		0,204 *(+127%)*
LAMPES	*0,292 (+72%)*	0,258 *(+100%)*	0,125 *(+100%)*	0,194 *(+100%)*	
TOTAL 2023 (% évolution par rapport à 2022)	**15 657,59 (+17%)**	**12 665,093 *(-1%)***	**976,148 (-19%)**	**958,75 (-10%)**	**17,37 (-8%)**
TOTAL 2022	**13 391,25**	**12 755,49**	**1 209,42**	**1 062,33**	**18,94**

DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES GRATUITES SUR LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Les filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP) prennent en charge gratuitement la collecte des déchets en provenance des déchèteries publiques, assure leur traitement, et met à disposition des collectivités territoriales les contenants appropriés

En 2023, quatre nouvelles filières REP ont vu le jour :

- Jeux, jouets et articles de bricolage et de jardin non thermique
- Articles de bricolage et de jardin thermique
- Articles de sports et de loisirs
- Outillages du peintre

Ces filières ont été créées par le biais de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de 2020.
L'Eco-organisme Ecomaison a été agréé par l'Etat pour la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage des jeux, jouets et articles de bricolage et de jardin thermique, totalisant 900 kilos en 2023 sur le territoire de l'Agglo. L'Eco-organisme Ecologic a été agréé par l'Etat pour la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage les articles de bricolage et de jardin thermique et les articles de sports et de loisirs. Les collectes de 2023 ont été respectivement de 1180 et 90 kilos sur l'Agglo. Tandis que l'Eco-organisme EcoDDS a été agréé pour la collecte, le tri et le recyclage la filière outillages du peintre, qui représente 160 kilos de déchets en 2023.
Les contenants pour ces filières ont été mis en place dans les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy uniquement.

REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROCTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Les déchèteries de Bois d'Arcy et de Buc sont reconnues comme ICPE. La déchèterie de Bois d'Arcy est soumise au régime de déclaration pour les rubriques 2710-1 et 2710-2 sur l'ensemble du site, tandis que la déchèterie de Buc est soumise au régime de déclaration pour la rubrique 2710-1 et au régime d'enregistrement pour la rubrique 2710-2.

Cette réglementation fait référence à l'arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 (Installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial) et la rubrique n° 2710-2 (Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial). Cet arrêté a été modifié en dernier lieu par le décret 2015-1614 du 09/12/15.

La collectivité a le devoir de respecter cette réglementation et mettre les moyens nécessaires pour répondre aux différentes prescriptions.

En décembre 2022, un contrôle périodique a été réalisé sur la déchèterie de Bois d'Arcy afin de vérifier la conformité du site à la réglementation. Diverses non-conformités, mineures et majeures, ont été relevées. C'est pourquoi, en 2023, des actions ont été entreprises pour corriger ces non-conformités, telles que la mise à jour de plan de stockage, la fourniture d'un plan de formation des agents d'accueil et certificats d'aptitude, ainsi que la transmission des justificatifs d'entretiens des équipements et des rapports de mesures des nuisances sonores et de l'eau du site. De plus, pour répondre à la réglementation, les volumes et quantités de stockage sont contrôlés régulièrement par les services de l'Agglo. Cependant, compte tenu des apports conséquents sur ce site, la capacité de stockage des déchets non dangereux doit être réévaluée afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Ainsi, en 2024, un dossier de demande d'enregistrement (régime supérieur à la déclaration) sera élaboré.

En décembre 2023, une contre-visite du contrôle périodique a été effectuée afin de vérifier si les non-conformités avaient été levées durant l'année. Même si certaines ont pu être résolues, d'autres sont encore en attente, car des travaux importants sont nécessaires pour mettre la déchèterie en conformité. En novembre 2023, un contrat a donc été signé avec le bureau d'études ARCOE pour accompagner Versailles Grand Parc dans la prise de décision concernant les travaux à réaliser et les actions à entreprendre. Ce bureau d'études aura également la charge de la rédaction et le dépôt du dossier de demande d'enregistrement auprès de la préfecture.

La réglementation ICPE impose un suivi administratif et technique très rigoureux.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

• Réorganisation du local de stockage de la mini-déchèterie de Vélizy-Villacoublay :
Afin de respecter la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation doit être inférieur à 1T. La quantité et le volume des contenants ont été adaptés afin de respecter le seuil autorisé et les fréquences de collectes ont été réorganisées.

• Visite des délégués Sud-Coréens
Le 4 avril 2023, a été organisée la visite de la déchèterie de Buc pour la délégation des 8 fonctionnaires du département d'hygiène environnementale de la ville de Séoul et d'un interprète. Lors de cette visite, l'organisation, le tri et la collecte en déchèterie ont été présentés.

• Actions entreprises pour la mise en conformité de la déchèterie de Bois d'Arcy
- Réduction du volume et du nombre de contenant de la déchèterie.
- Consultation lancée pour l'accompagnement d'un bureau d'études pour la mise en conformité des déchèteries et notamment celle de Bois d'Arcy.
La réunion de lancement avec le bureau d'études retenu ARCOE s'est déroulée en novembre 2023.
- Décembre 2023 : contre-visite du contrôle périodique de la déchèterie de Bois d'Arcy.

• Entretien des réseaux d'assainissement
En 2023, le dossier de consultation pour l'entretien des réseaux d'assainissement des déchèteries de Bois d'Arcy et Buc a été rédigé. La consultation a été lancée en août 2023 et notifié en février 2024.

• Analyse de l'eau sur les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy
La réglementation ICPE impose d'analyse de l'eau potable et usée sur les déchèteries avec une périodicité annuelle.

• Formation des agents d'accueil des déchèteries de Bois d'Arcy et de Buc
Formation au tri des déchets dangereux de la filières ECODDS et des déchets d'équipements électriques et électroniques et des nouvelles - Filières REP mises en place par l'Eco-organisme Ecologic.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES DÉCHÈTERIES

Chaque année, différents travaux de rénovations sont réalisés sur les déchèteries afin d'assurer la l'entretien des bâtiments et garantir la conformité réglementaire et la sécurité des sites.

Déchèterie de Bois d'Arcy :
• En 2023, un travail important a été réalisé en concertation avec le service communication de Versailles Grand Parc afin de renouveler la signalétique en haut de quai de la déchèterie de Bois d'Arcy.

POINTS DE COLLECTE

L'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc n'étant pas couvert par l'accès d'une déchèterie intercommunale à moins de 15 min, l'Agglo met en place des solutions transitoires, accessibles à tous les habitants de Versailles Grand Parc, permettant d'offrir une alternative de proximité pour des déchets non collectés en porte à porte (cf. annexes 4 et 5).

Ces services sont composés en 2023 de permanences de collecte pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et les déchets dangereux diffus (DDD) des ménages. Ces permanences sont mises en place chaque mois sur des lieux et plages horaires définis. La fréquentation des points de collecte DEEE est très variable : entre 1 et 48 personnes selon les permanences, soit avec une moyenne d'environ 28 personnes/permanence soit 1 557 personnes en 2023. Ce chiffre a baissé de 18,36% par rapport à 2022. Concernant, les points de collecte des DDD, la fréquentation moyenne est de 30 personnes soit 5 215 personnes sur l'année 2023. En 2023, l'ensemble de ces points de collecte ont permis de collecter 77,6 tonnes de déchets dangereux soit presque autant qu'en 2022 et 25 tonnes de DEEE soit une diminution de 10 tonnes par rapport à 2022.

En ce qui concerne la permanence de la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt, celle-ci étant ouverte toute la journée du samedi, il est relevé une fréquentation de 1 823 personnes/an, ce qui représente une augmentation de 43% en 2023 mais une diminution de 7,74% par rapport à 2021 qui recensait une fréquentation de 1 976 personnes

.

CARTE DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES ET DES POINTS DE COLLECTE DU TERRITOIRE

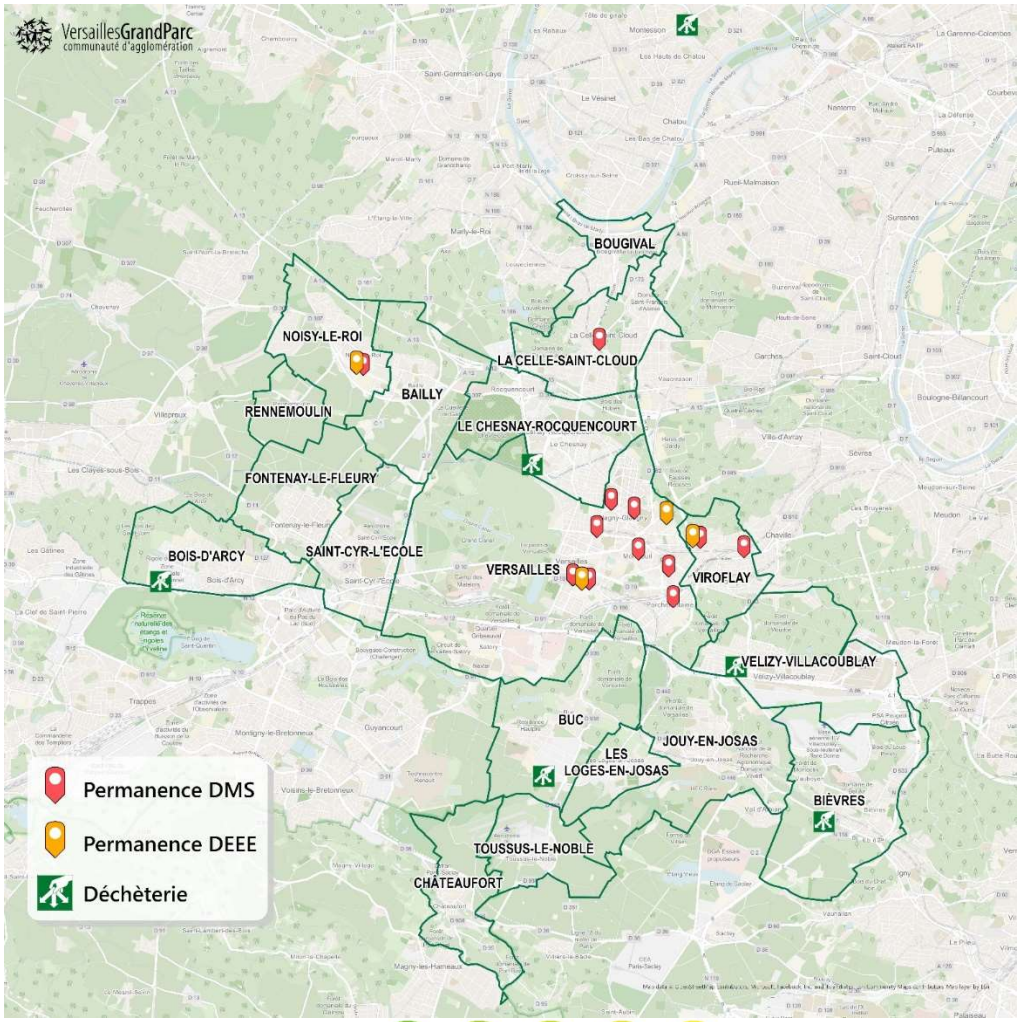

LES DÉPOTS SAUVAGES : UN FLÉAU CONTRE LEQUEL VERSAILLES GRAND PARC ET LES COMMUNES LUTTENT AU QUOTIDIEN

Les dépôts sauvages sont des déchets déposés en dehors des lieux et/ou des jours de collecte. En plus d'être illégal, un dépôt sauvage peut avoir de nombreuses conséquences dommageables : dégradation du paysage, pollution des sols et des eaux, dangers sanitaires, nuisances olfactives, etc. La hausse de ces dépôts a conduit Versailles Grand Parc et les services techniques des communes à se mobiliser pour éradiquer cette pratique. Dans cette optique l'Agglo soutient les communes en fournissant des panneaux signalétiques (informant par exemple de l'interdiction des dépôts sauvages) en procédant à un nettoyage collectif, en aidant à la réhabilitation des sites touchés ou encore en surveillant les sites à risques.

Les données ci-dessous représentent les tonnages des dépôts sauvages collectés par ordres de service (collecte spécifique réalisée en dehors des tournées de collecte habituelles). Ces tonnages ne tiennent pas compte des tonnages collectés via des bennes de tournée de collecte classique qui ont été détournées pour ramasser certains dépôts sauvages. A l'avenir, la pesée embarquée mise en place sur les bennes de collecte devrait pouvoir permettre de comptabiliser et inclure ces tonnages. Le nombre total de dépôts sauvages collectés par l'Agglo a toutefois baissé de 4.8% en 2023 par rapport à 2022.

Le territoire de Versailles Grand Parc possède un certain nombre de sites particulièrement touchés par les dépôts sauvages ramassés par l'intercommunalité. L'Agglo travaille en lien avec les communes sur la résolution de ces points noirs.

A noter que les services techniques des communes ont en charge la collecte des dépôts sauvages inférieurs à 2m^3. Ainsi, en plus d'avoir accès aux déchèteries, Versailles Grand Parc met à disposition des communes des moyens pour permettre l'élimination de ces dépôts (bennes et contenants spécifiques dans les centres techniques municipaux, apport direct sur les sites de traitement/regroupement…). Les dépôts sauvages collectés par les communes ne sont pas négligeables et représentent une part importante des quantités déchets collectés. Ces déchets sont ensuite acheminés sur le centre de tri encombrants du CR2T afin d'extraire la partie valorisable puis le reste en broyé avant être envoyé sur l'usine d'incinération.

GESTION DES DEPOTS SAUVAGES PAR VERSAILLES GRAND PARC			
ANNEES	**QUANTITE COLLECTÉS**	**POIDS TOTAL (T)**	**COUT TOTAL DES COLLECTES (€ TTC)**
2015	59	155,82	31 919,61
2016	58	148,92	26 439,08
2017	92	125,10	38 013,91
2018	85	129,90	43 957,87
2019	63	136,32	31 304,95
2020	86	77,00	26 409,41
2021	70	64,73**	20 950,25**
2022	103	99,10*	27 561,78**
2023	98	40,24*	21 858,57**

*Hors tonnage collecté via les bennes de collecte de tournées classique détournée pour ramasser certains dépôts et tonnage
** Hors coût de traitement

A noter en 2023, un dépôt sauvage d'amiante a été collecté pour montant de 5 184€ TTC (collecte et traitement).

ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉPOTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DDM (hors bouteilles de gaz)	6,14	19,07	11,99	12,18	15,38	14,01	14,98	13,46	8,51
TOUT VENANT	2 081	2 616	2 371	2 516	2 322	2 131	2 407	1 914	1 814
TOUT VENANT INCINERABLE	*Filière de traitement mise en place en 2022*							12	24
GRAVAT	109	44	171	59	59	27	56	56	39
BOIS	0,00	0,00	13	32	22	56	52	25	26
DEEE	0,63	8,72	8,16	13,38	11,74	11,13	7,60	6,13	15,18
TOTAL	**2 088**	**2 644**	**2 404**	**2 573**	**2 371**	**2 212**	**2 481**	**1 958**	**1 927**

ÉVOLUTION DES TONNAGES AUTRES QUE DES DEPOTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VÉGÉTAUX	2 442	2 565	2 227	2 547	2 496	2 525	2 625	1 973	2 389
DÉCHETS BALAYAGE	494	137	94	367	225	278	0,00	192	165
TOTAL	**2 936**	**2 702**	**2 321**	**2 914**	**2 721**	**2 803**	**2 625**	**2 165**	**2 554**

VERSAILLES GRAND PARC

AU CONTACT DES HABITANTS

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

L'interaction avec les habitants de l'Agglo est essentielle dans la stratégie de gestion des déchets, en complément de la communication sur la prévention. Cela permet de suivre les prestations (commande de bacs, signalement des incidents, oublis de collecte…), ainsi que d'orienter les habitants (geste de tri, jours et modalités de collecte). Ainsi, la quantité et la qualité des matières recyclées est améliorée.

Ce contact est maintenu en permanence par téléphone et via le formulaire de contact du site internet (1 827 formulaires ont été traitées en 2023), ainsi que par le biais des services communaux.

En 2023, les équipes de la direction Gestion des déchets ont traités 17 699 appels téléphoniques, ce qui représente une diminution de 6,7% par rapport à 2022 mais une augmentation de 9,6% par rapport à 2021. Les chiffres de 2021 et 2022 ont été corrigé en 2023, ce qui explique des différences dans les données par rapport au rapport de l'année précédente.

NOMBRE D'APPELS TELEPHONIQUES TRAITES EN 2021-2023

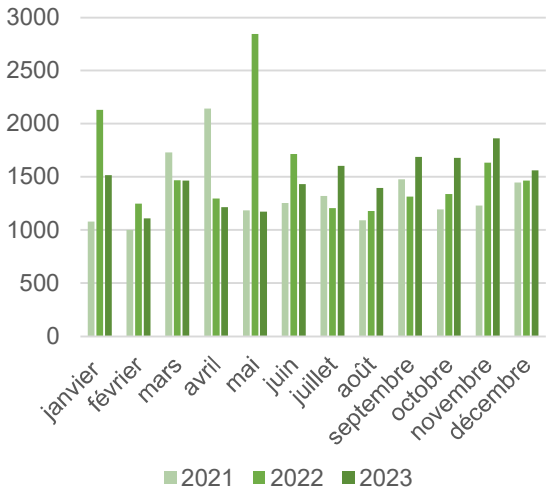

SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

A noter que sur le site web www.versaillesgrandparc.fr, la rubrique gestion des déchets représente **17% de la fréquentation en 2023**. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2022.

La page **nouveaux jours de collecte** (mise en place dans le cadre du changement du marché de collecte) est la plus consultée (près de 26.58% des consultations de la rubrique déchets) suivi de celle des **déchèteries ouvertes pour les particuliers (13.78%)**, créer sa **carte de déchèterie pour particuliers (9.38%), les déchèteries pour les professionnels (8.58%), le compostage (6.15%) les demandes de bacs (5.97%), le encombrants (5.25%)** et enfin celle des **végétaux (3.96%).**

En 2023, 104 publications Déchets ont été diffusés sur Facebook (et pour certains d'entre eux, une seconde fois sur Twitter). Certains posts stratégiques ont été poussés via des publicités MET.

APPLI T.R.I.

L'application dédiée au Tri, au Recyclage et à l'Information sur la gestion de vos déchets !

L'outil Appli T.R.I. lancé en avril 2021 qui est désormais également sur mobile permet à chaque usager de se géolocaliser afin de tout savoir sur la gestion des déchets de son habitation : jours et horaires de collecte, borne la plus proche, jours d'ouverture des déchèteries, consignes de tri, démarches en ligne.

Un calendrier de collecte personnalisé imprimable est téléchargeable à partir de cette application. L'utilisateur peut recevoir des notifications en cas de changements sur les collectes, fermetures de déchèteries, les reports de collectes. Les usagers peuvent également activer les notifications de rappel de sortie de leurs bacs et de changements les concernant.

Un module geste du tri est en cours d'élaboration et devrait voir le jour en 2024/2025.

En 2023, l'appli T.R.I a été utilisée 211 900 fois (sur mobile et ordinateur). Fin décembre 2023, l'appli mobile est installée sur 12 770 appareils mobiles (6900 Apple et 5870 Android). Une vingtaine de pushs (alertes qui ressemblent à des sms) ont en outre été envoyés via l'application mobile aux mobinautes l'ayant installée.

CAMPAGNE : 'STARS DU TRI C'EST VOUS !'

L'agglomération a diffusé au 1er trimestre 2023 sa campagne multi-supports 'Les stars du tri c'est vous !' ciblée consignes de tri, pour sensibiliser les habitants sur l'importance de bien trier et sur la simplicité du geste du tri :

Les Calendrier 2023 et Guide du tri 2023 sont consultables sur le site internet et mis à disposition des habitants qui le souhaitent en Mairie.

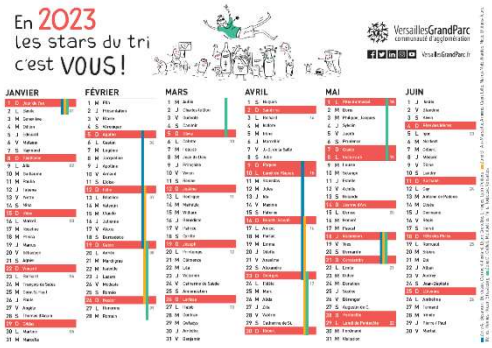

L'ensemble du parc camion benne circulant sur le territoire présente désormais une face habillée de ce slogan.

CAMPAGNE : ECO-CITOYENS

En juillet 2023, Versailles Grand Parc a lancé également une campagne de communication intitulée "Tu veux aider la planète ?". Elle se compose de visuels colorés et d'illustrations vives, ainsi que de messages humoristiques pour sensibiliser de manière positive les habitants de l'Agglo afin qu'ils modifient leurs habitudes et comportements.

Elle a été diffusée sous divers formats, tant papier que numériques, incluant des mobiliers urbains, des arrières de bus, des vidéos et des animations sur Facebook, YouTube et le site web. L'initiative vise à souligner l'impact positif de petits changements sur la qualité de vie, l'environnement et les coûts de gestion et de traitement.

Lien des vidéos YouTube

Cette campagne, qui s'est étendue de juillet à la fin de l'année 2023, s'est articulée autour de 7 gestes simples écologiques et économiques : ne pas jeter ses lingettes dans les toilettes, penser au compostage…

LA COMMUNICATION EN CHIFFRE

Traitement des mails, courrier et permis de construire

- Nombre de Permis traités : 146
- Nombre de courriers habitants : 27 (dont 15 boitages et 12 publipostages)

Actions de Sensibilisation

- 15 boîtages sur des rues ou quartiers ciblés pour rappel des consignes de tri ou changement de mode de collecte
- 3 conférences sur le jardinage vertueux et le compostage
- Ateliers « jardicyclage » pour apprendre à valoriser les déchets verts
- Participation à 3 événements :
  - Un vernissage d'exposition à La Celle Saint-Cloud (spectacle de sensibilisation au tri)
  - Esprit Jardin à Versailles (compostage, ateliers zéro déchet)
  - Fête de la nature au Chesnay (lombricompostage, tri et prévention)
- 57 visites de centre de tri organisées avec 37 écoles du territoire

Éditions de Guides

- 10 000 guides du tri 2023 édités
- 1 500 guides du tri professionnels édités
- 5 000 guides déchèteries édités
- 1 000 guides compostage individuel et 2 000 guides compostage collectif et aucun guide lombricompostage édité
- 3 000 guides zéro déchet
- 3 800 guides TECO édités depuis juillet 2023

SUIVI DE LA PRESTATION

Si la plupart des appels des usagers portent sur de simples questions sur le service (heures et jours de collecte, geste de tri, demande de dotation en bacs), certains nécessitent des interventions sur le terrain, notamment en cas d'incidents ou de demande de services (changement de bacs par exemple).

- 12 034 demandes d'interventions ont été adressées au prestataire de gestion du parc de bacs, la société ESE, entre le 1er janvier et 31 décembre 2023, principalement pour des prestations de dotation de bacs (5 404 interventions), d'échange de bacs (4 289interventions) et de retrait de bacs (2 001 interventions).
- 4 476 bacs neufs ont été mis en place sur le territoire en 2023. 3 922 bacs ont été retirés et ont fait l'objet d'une valorisation matière.
- 716 bacs ont été prêtés dans le cadre des 61 manifestations qui se sont déroulées cette année sur le territoire.

2 250 fiches de suivi ont été transmises aux prestataires de collecte COVED et NICOLIN dans le cadre du suivi courant de la prestation pour signaler entre autres des oublis de collecte, de débordements de bornes de collecte, adresser une demande d'adaptation des circuits de collecte à la suite de travaux, manifestations ou des problèmes de stationnement.

334 interventions pour l'enlèvement des dépôts sauvages, la mise à disposition de bennes ou le déplacement / manutention de bornes de collecte déchets ont été menées et facturées à la collectivité :

- Dont 111 interventions pour le déplacement ou manutention de bornes de collecte déchets
- Dont 98 interventions pour la collecte de dépôts sauvages > 2m^3 pour un montant total de 21 858,57€ TTC (hors coût de traitement) pour un poids total de 40,24 tonnes de déchets. Ces dépenses correspondent aux ordres de service réellement effectués sur l'année 2023, hors tonnage collecté via les bennes de collecte de tournées classique détournée pour ramasser certains dépôts.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme au 31/12/2023

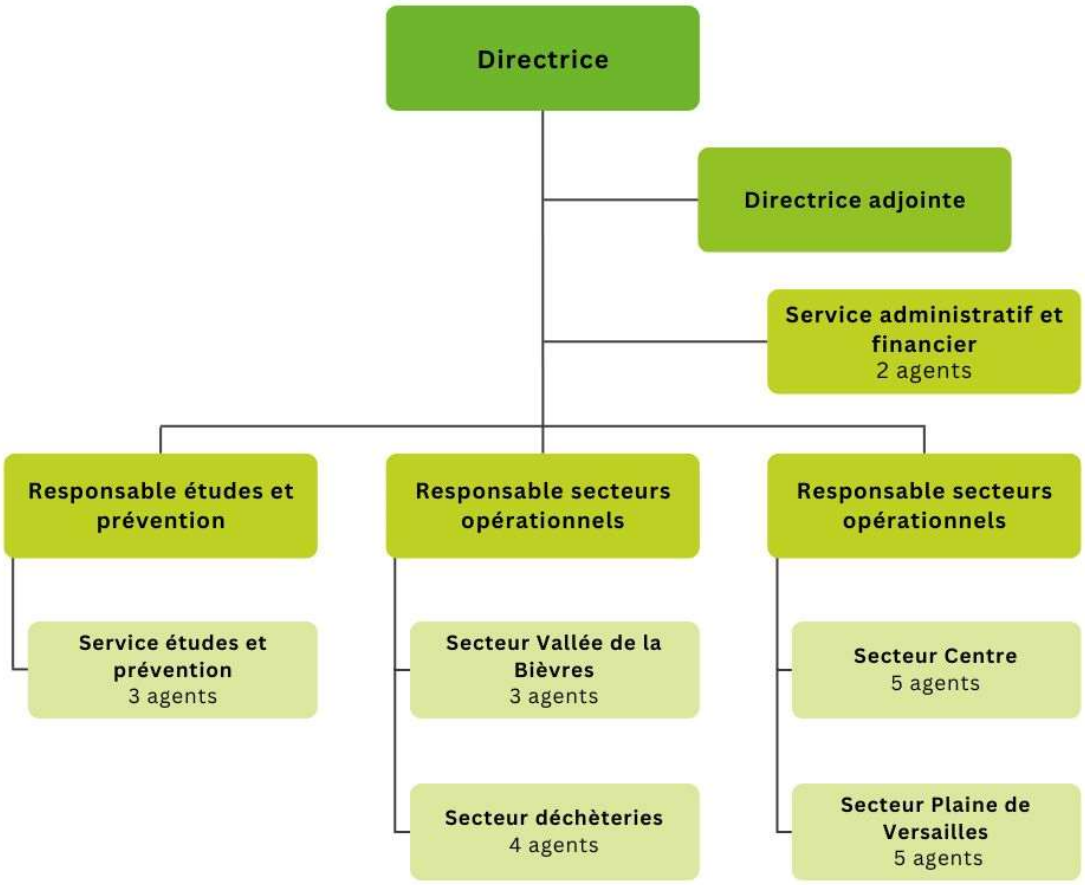

RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOIS AU 31/12/2023

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	POURVUS Au 31/12/2023	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN Sur 2023
A	Ingénieurs territoriaux	2	1,90
	Attaché territorial	3	2,51
B	Techniciens territoriaux	6	5,35
	Rédacteur territorial	2	2,00
C	Agents de maîtrise	2	2,00
	Agents administratifs	3	4,00
	Agents techniques	9	9,14
Stagiaire en alternance		1	0,50
TOTAL (HORS STAGIAIRE)		**28**	**25,91**
TOTAL		**29**	**26,41**

RESSOURCES FINANCIÈRES

Versailles Grand Parc réalise chaque année sa matrice des coûts selon le référentiel ADEME, afin de pouvoir se comparer aux autres territoires.

En 2023, les charges se répartissement de la manière suivante :

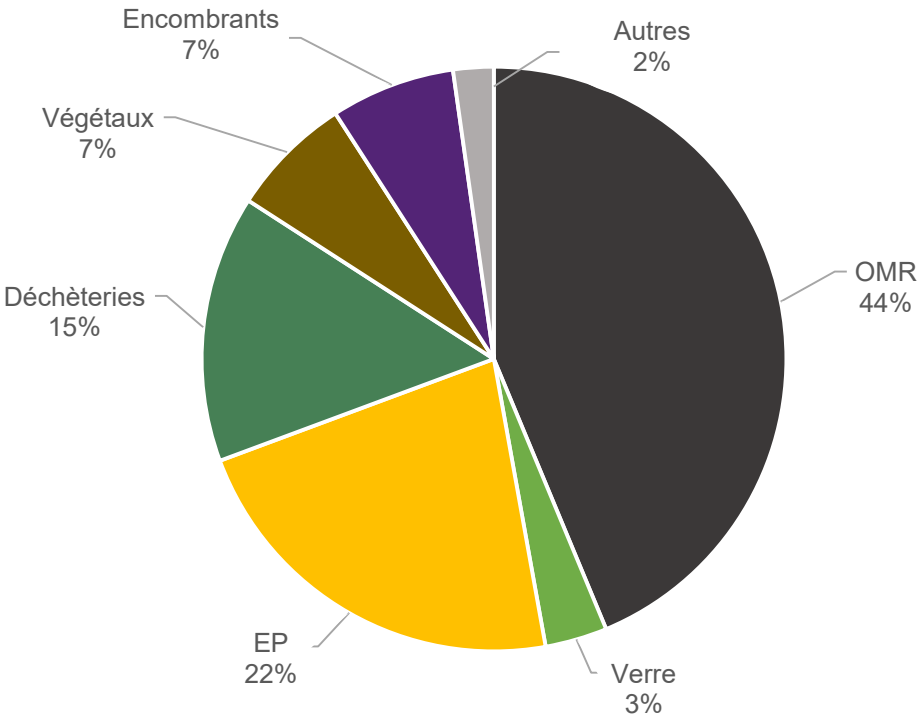

Le poste le plus important est la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR), puis les emballages et papiers (EP) et les déchets des déchèteries.
Le coût aidé par habitant est de 128€ et le coût aidé par tonne est de 307€. En comparant ces résultats avec ceux des autres collectivités urbaines denses et très denses, on constate que les coûts de Versailles Grand Parc sont dans la moyenne.

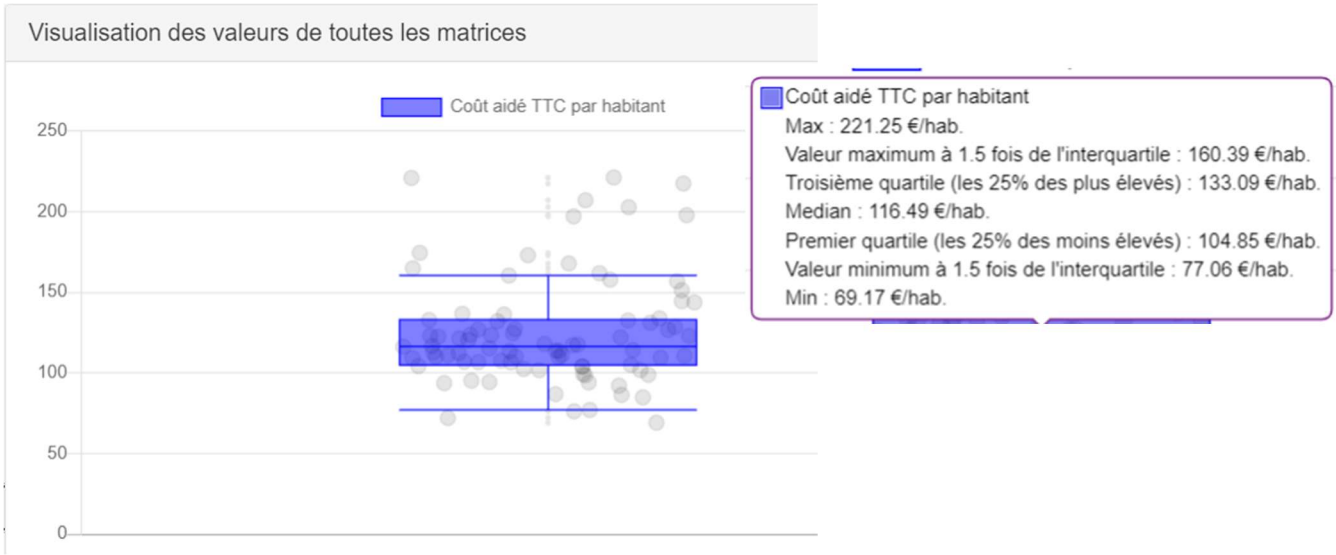

Visualisation des valeurs de toutes les matrices

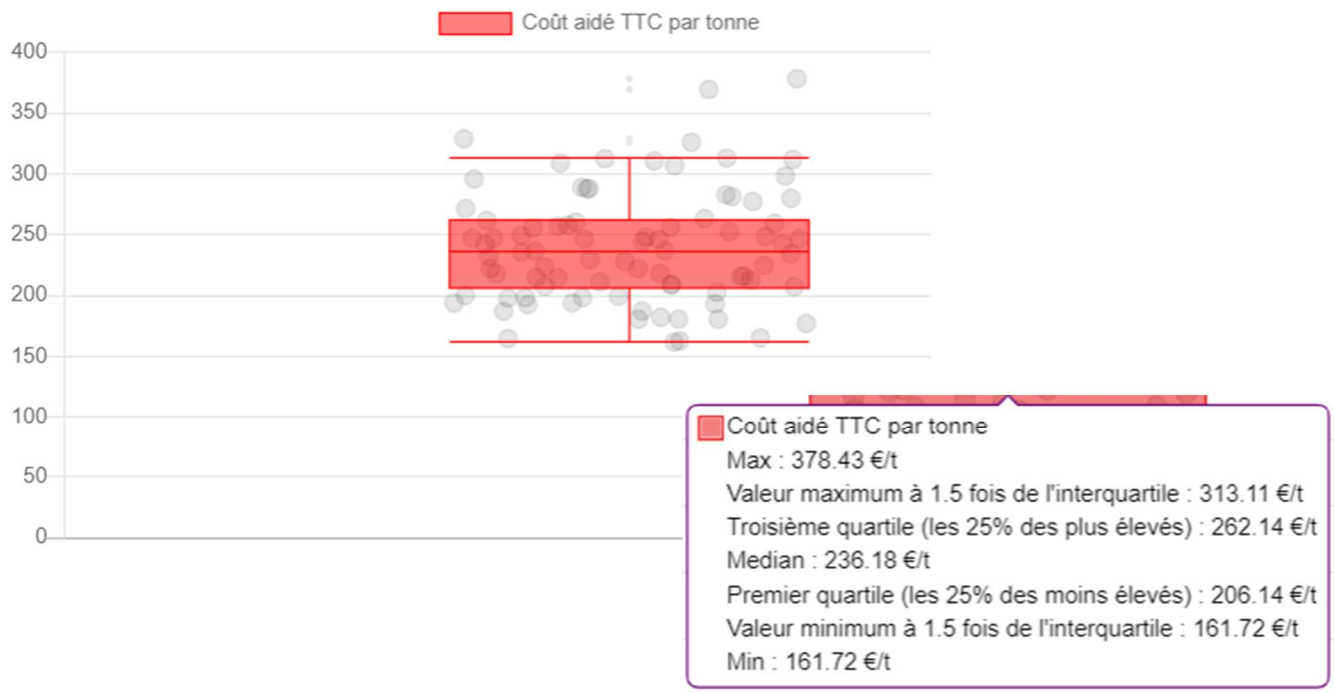

		FLUX DE DECHETS												TOTAL
		OMR PAP	OMR AV	Verre PAP	Verre AV	EP PAP	EP AV	Déchets en déchèterie	Végétaux PAP	Végétaux AV	Encombrants PAP	Encombrants AV	Autres	
2022	**Total charges k€**	12 827	1 269	123	982	6 466	684	4 759	2 141	39	2 035	184	721	39 130
	Total produits k€	173	23	25	203	3 000	218	206	8	1	64	7	3	3 930
	Coût aidé TTC k€	13 750	1 338	104	819	3 844	499	4 892	2 303	40	2 102	187	806	37 583
	Coût aidé TTC par habitant €	58	46	3	4	16	19	18	9	5	8	15	3	141
	Coût aidé TTC par tonne €	280	316	125	135	303	567	239	346	129	384	421	4 368	334
	Total financement k€													33 581
2023	**Total charges k€**	13 309	1 480	123	1 118	7 035	865	3 859	2 578	59	2 346	211	2961	35 946
	Total produits k€	232	27	25	192	2 864	242	257	22	5	83	7	29	3 985
	Coût aidé TTC k€	14 212	1 577	104	974	4 571	668	3 815	2 685	56	2 406	214	3241	34 524
	Coût aidé TTC par habitant €	60	49	3	4	19	21	14	10	8	9	17	12	128
	Coût aidé TTC par tonne €	303	349	134	160	361	639	183	385	159	482	518	7165	307
	Total financement k€													36 083
EVOLUTION	**Total charges k€**	4%	17%	0%	14%	9%	27%	-19%	20%	52%	15%	15%	311%	-8%
	Total produits k€	34%	21%	-3%	-6%	-5%	11%	24%	170%	717%	28%	5%	972%	1%
	Coût aidé TTC k€	3%	18%	0%	19%	19%	34%	-22%	17%	41%	14%	14%	302%	-8%
	Coût aidé TTC par habitant €	3%	6%	-15%	7%	20%	11%	-21%	14%	52%	17%	15%	301%	-9%
	Coût aidé TTC par tonne €	8%	10%	8%	18%	19%	13%	-24%	11%	23%	26%	23%	64%	-8%
	Total financement k€													7%

NB : AV signifie collecté en apport volontaire ; PAP signifie collecté en porte à porte

REDEVANCE SPECIALE

La loi prévoit que les collectivités puissent assurer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères résiduelles (OME) produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires et prévoit la possibilité qu'elle soit financée par les professionnels concernés.
Ainsi, par délibération du 15 janvier 2003, le Conseil communautaire a institué le principe de la redevance spéciale pour financer l'enlèvement des déchets qui ne proviennent pas des ménages mais des professionnels selon l'article L2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Les producteurs professionnels assujettis à la redevance spéciale sont les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les associations dès lors qu'ils sont utilisateurs du service de Versailles Grand Parc, dans la limite de la compatibilité de leur besoin avec le service déployé.

L'année 2023 aura été marquée par plusieurs points :

- La mise à jour de la base de données sur 15 territoires : le nombre de professionnels en 2022 a été revu à 748 au lieu de 871 (fermeture d'établissements, doublon de comptes, facturation non légitime (erreur de dotation, type de redevable…)).

- A noter que la mise à jour des 3 dernières communes (Versailles, Le Chesnay - Rocquencourt et La Celle Saint-Cloud) est en cours, les chiffres seront réévalués en 2024.

- Début de la Tarification Ecoresponsable (TECO) sur 7 communes : Par délibération du 29 juin 2022, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a institué la mise en place de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) sur un territoire pilote de 8 communes : Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi et Rennemoulin à compter de 2023, puis Saint-Cyr-l'Ecole à compter de 2024. Aussi, le taux de TEOM appliqué sur ces communes sera abaissé. Pour ne pas répercuter la perte de ces recettes sur les particuliers, il est proposé d'abandonner le système de franchise pour les 480 premiers litres d'ordures ménagères et d'appliquer un tarif moindre (tarif 1) pour ces 480 premiers litres d'ordures ménagères présentés à la collecte chaque semaine. Au-delà, dès le 481ème litre, le tarif de la redevance en vigueur sur le reste du territoire s'applique (tarif 2). D'autre part, les bacs étant pucés et les professionnels équipés de badges (collecte en borne de collecte), la redevance spéciale écoresponsable (RS ECO) calculée au réel : chaque présentation ou dépôt est facturé. A contrario, si les bacs ne sont pas présentés à la collecte (ou si aucun dépôt n'est effectué), ils ne sont pas facturés. Les établissements spécifiques (de type résidence services, maison de retraite, Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), structure d'accueil à caractère social comportant de l'hébergement) ont une redevance au réel dès le 1er litre. Néanmoins, ces établissements étant, par certains aspects, assimilables à des logements, il est proposé d'appliquer uniquement le tarif de la redevance amoindri (tarif 1) quel que soit la quantité d'OMR présentée à la collecte. Ce tarif s'apparente au tarif appliqué aux particuliers pour un bac de 240L dans le cadre de la tarification incitative. La RS ECO s'appliquant à l'ensemble des professionnels, dans une optique de rationalisation de la facturation, il est proposé la mise en œuvre d'une tarification semestrielle pour les plus petits producteurs. La facturation trimestrielle est maintenue pour les gros producteurs.

- Ainsi, on a observé l'émergence de nouveaux professionnels qui ne payaient pas la redevance spéciale jusqu'alors, celles-ci étant en dessous de la franchise des 480L.

- Enfin, pour la première fois, une augmentation des tarifs a été décidée. En effet, Le mécanisme de revalorisation des bases fiscales des locaux à usage professionnel et commercial diffère de celui des autres locaux fiscaux. Aussi, la revalorisation évaluée à 6,2% à date pour les logements, est évaluée, au maximum, à environ 1,8% pour les locaux commerciaux. Aussi, au regard du niveau d'inflation enregistré depuis 2019 et dans la mesure où les tarifs de la redevance spéciale n'ont pas été revus depuis 2015, il a été acté par le conseil communautaire une augmentation des tarifs équivalente à l'inflation calculée depuis 2019, soit 11%.

L'Agglo a 3 types de recettes liées à la collecte des professionnels :

- La collecte des OMR :
  - Sur les territoires hors TECO, elle est calculée sur un an, perçue trimestriellement et au prorata de la date d'arrivée du professionnel.
  - Sur les territoires TECO, elle est calculée également sur un an, semestriellement ou trimestriellement selon les producteurs de déchets.
- Les apports en déchèterie : la redevance est fonction du volume déposé et du type de déchets. Elle est également perçue semestriellement ou trimestriellement selon les producteurs de déchets.
- Les forains : redevance perçue deux fois par an par la Ville de Versailles puis reversée à l'agglo.

L'ensemble des redevables sont regroupés en 3 types :

- Les associations,
- Les administrations relevant des ministères de l'État (Préfecture, Tribunal, Conseil Départemental…),
- Les professionnels.

Les collectivités et établissements municipaux (crèches, gymnases, bibliothèques, écoles mater et primaires…) sont exonérées de la redevance spéciale.

REPARTITION DES RECETTES PAR EXERCICE COMPABLE

	2021	2022	2023
COLLECTE Hors TECO	1 454 684,51 €**	2 444 899,05 €**	1 861 204,86 €
COLLECTE TECO			244 245,62 €
TOTAL COLLECTE			**2 105 450,48 €**
FORAINS (hors teco)	156 250,59 €	184 957,42 €	154 033,89 €
DECHETERIES (apport des professionnels)	58 905,84 €	58 365,70 €	74 811,29 €
TOTAL	**1 669 840,94 €**	**2 688 222,17 €**	**2 334 295,66 €**

** Les montants dus au titre du 4ème trimestre sont facturés sur l'année suivante et des titres émis en 2021 ont été annulés et régularisés sur 2022.

REPARTITION DU NOMBRE DE REDEVABLES PAR COMMUNE

1026 professionnels ont été facturés en 2023.

Commune	% Évolution 2022-2023
BAILLY	0,72%
BIEVRES	0,00%
BOIS D ARCY	0,72%
BOUGIVAL	13,62%
BUC	2,87%
CHATEAUFORT	4,30%
FONTENAY LE FLEURY	12,90%
JOUY EN JOSAS	19,35%
LA CELLE ST CLOUD	1,08%
LE CHESNAY ROCQUENCOURT	2,15%
LES LOGES EN JOSAS	5,73%
NOISY LE ROI	16,85%
RENNEMOULIN	0,36%
ST CYR L'ECOLE	9,32%
TOUSSUS LE NOBLE	-0,36%
VELIZY VILLACOUBLAY	0,72%
VERSAILLES	8,60%
VIROFLAY	1,08%

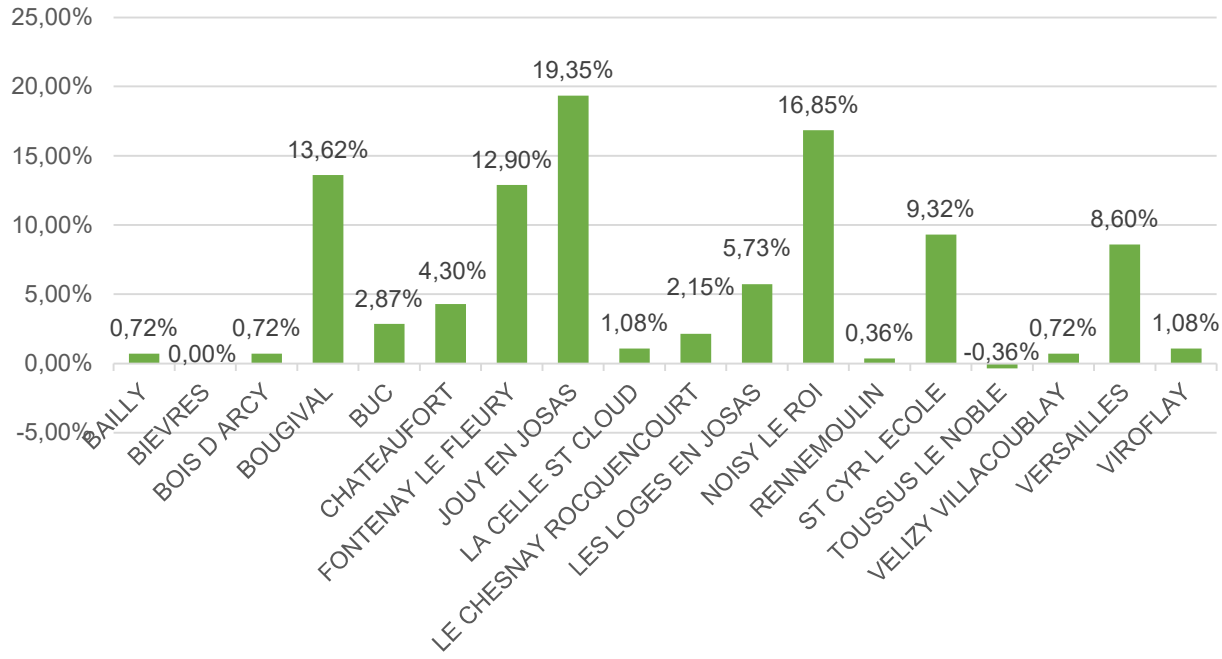

La ville de Versailles représente toujours la part la plus importante des professionnels soumis à la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire. Toutefois, avec la TECO, son taux a nettement diminué en 2023 (41.81% contre 54.14% en 2022). En parallèle, l'augmentation des professionnels facturés est très nette sur les territoires TECO.

ORIENTATIONS 2024

Les principales orientations pour l'année 2024 sont les suivantes :

JEUX PARIS 2024

Versailles Grand Parc va accueillir plusieurs épreuves sur son territoire, des dispositifs de collecte seront mis en place pour gérer les déchets du flux de visiteurs

PREVENTION

Versailles Grand Parc souhaite donner plus de visibilité aux ressourceries présentes sur le territoire et promouvoir leurs actions en faveur de la prévention des déchets.

→ Des portraits/interviews des ressourceries volontaires seront réalisés.

La convention de collecte des dons d'usagers dans les locaux réemploi sera également modifiée afin de permettre aux ressourceries du territoire d'en bénéficier si elles le souhaitent

ETUDE BIODECHETS

La réglementation impose à tous les producteurs de biodéchets de les trier à la source au 1er janvier 2024. Les collectivités territoriales doivent donc proposer des solutions pour tous les ménages.

L''Agglo a lancé une étude spécifique sur la gestion des biodéchets. Sur les trois scenarios proposés, celui retenu est la gestion des biodéchets via le compostage, avec le déploiement de quelques équipements en apport volontaire pour les zones très denses sans possibilité d'implanter des sites de compostage partagé. Une étude approfondie de ce scenario sera réalisée en 2024 pour définir les limites de chaque solution. Un accent fort sera fait sur le déploiement du compostage partagé en résidence ou dans un quartier.
L'objectif est de mettre en place une démarche cohérente sur le plan environnemental.

DECHETERIES

→ Lancement d'une étude et vérification de la conformité réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) des déchèteries de Versailles Grand Parc.

→ Mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie sur les déchèteries intercommunales.

→ Analyse du bruit sur les déchèteries de Buc et de Bois conformément à la réglementation ICPE.

→ Déménagement de l'Ecopoint de Bièvres

TARIFICATION ECO-RESPONSABLE (TECO)

→ Envoi de la facturation au réel sur les communes pilotes de la tarification éco-responsable début 2024 et réception de la taxe foncière à l'automne.

→ Actualisation des supports de communication

REDEVANCE SPECIALE ECO-RESPONSABLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification éco-responsable, une refonte de la redevance spéciale permettant le financement de la collecte et du traitement des déchets des professionnels sera mise en œuvre en 2024.

COMMUNICATION

→ Renouvellement des documents pour la TECO et l'extension

PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES PUBLICS

Les équipes travailleront sur les marchés suivants :

- → Fourniture et livraison de composteurs, lombricomposteurs et bioseaux pour les habitants de Versailles Grand Parc
- → Fourniture et livraison de bacs et enquêtes TECO
- → Exploitation des déchèteries et des permanences de collecte DEEE
- → Suivi qualité du tri des déchets
- → Gestion d'un parc de sonde pour les bornes de collecte
- → Assistance Maitrise d'ouvrage en vue d'une extension de la TECO sur le territoire

ANNEXES

ANNEXE 1 : MARCHES PUBLICS EN COURS

47 marchés sont gérés par la Direction Gestion des déchets

N° DU MARCHE	INTITULE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIFICATION	DATE DE FIN
PRECOLLECTE (24 marchés en cours)				
2019ABA017	Fourniture et distribution de sacs OM pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de sacs OM pour les habitants de Versailles et du Chesnay	PTL	14/09/2020	13/09/2023
	Ajout de la fourniture de sacs ordures ménagères : Fourniture de sacs prépayas destinés aux ordures ménagères dans le cadre du déploiement de la tarification éco-responsable	PTL	12/12/2021	13/09/2023
2020ABA41	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles grand parc. Lot 1 : Fourniture de bacs roulants et gestion du parc de bacs (roulants et modulos bacs) destines à la collecte des déchets	ESE FRANCE	06/10/2020 (démarrage prestation au 01/12/2020)	05/10/2024
2020ABA42	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles grand parc. Lot 2 : Fourniture de modulos bac destines à la collecte des déchets	ESE FRANCE	06/10/2020 (démarrage prestation au 01/12/2020)	05/10/2024
19ABA11	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte d verre, des ordures ménagères et des déchets recyclables et des abris bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables	ASTECH	05/11/2019	05/11/2023
812 527	Marché captif de Fourniture, remplacement, adaptation, pose et mise en service de bornes de collecte adaptées à l'expérimentation de la tarification écoresponsable sur la zone d'aménagement concertée Charles renard sur la commune de st Cyr l'école	SULO	08/10/2021	04/11/2023
19ABA12	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés, enterrés et du parc d'abris bacs	ESE France	05/11/2019	04/11/2023
19ABA13	Fourniture, pose et entretien des bornes de collecte déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Lavage du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés, enterrés et du parc d'abris-bacs dont les bacs roulants	ESE FRANCE	05/11/2019	04/11/2023
2020ABA30	Travaux d'installation de conteneurs enterrés sur le territoire de Versailles Grand Parc	SEIP	15/01/2020	14/01/2024
2020ABA47	Fourniture de conteneurs aériens d'apport volontaire sur le territoire de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte des déchets recyclables	SULO	07/09/2020	04/11/2023
2020ABA048	Fourniture de conteneurs aériens d'apport volontaire sur le territoire de Versailles Grand Parc Lot 2 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre	CONTENUR	07/09/2020	04/11/2023

2023ABA19	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre	CONTENUR	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA20	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte des emballages et papiers	CONTENUR	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA21	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Lavage du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	MINERIS PROPRETE	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA22	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	ESE France	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA23	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 5 : Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès	ASTECH	23/12/2023	23/12/2027
2019ABA21	Marché fourniture et livraison de composteurs, lombricomposteurs et bioseaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	QUADRIA	11/02/2020	10/02/2024
18ABA11	Marché de sensibilisation aux pratiques du compostage	ORGANEO	08/09/2018	08/09/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 08/09/2023
19ACA01	Marché sensibilisation Lot 1 : Spectacles à destination des publics scolaires	Multi attributaire : Chapiteau vert, compagnie Harmonie théâtre et Pile Poil et compagnie.	24/10/2019	24/10/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 24/04/2023
19ABA09	Marché sensibilisation Lot 2 : Ateliers à destination des publics scolaires et périscolaires	LetM	24/10/2019	24/10/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 24/01/2023
19ABA10	Marché sensibilisation Lot 3 : Animations dans le cadre de manifestation et en grand format pour tout public et mise en place d'action de sensibilisation en pied d'immeuble	Pikpik environnement	24/10/2019	24/10/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 24/04/2023
2023ABA061	Sensibilisation lot 1 : Spectacles à destination des scolaires	Multi attributaire : Chapiteau vert, la Tumba.	02/05/2023	02/05/2027
2023ABA06	Sensibilisation lot 2 : Ateliers à destination des publics sco et péri-sco	Les Petits Débrouillards	02/05/2023	02/05/2027
2023ABA03	Sensibilisation lot 3 : Sensibilisation en porte à porte et en pied d'immeuble	Terravox	25/04/2023	24/04/2027
2023ABA09	Sensibilisation : Atelier zéro déchet	Multi attributaire : Chouette Atelier, Versailles zéro déchet	13/07/2023	12/07/2027

COLLECTE ET TRAITEMENT (7 marchés en cours)				
19ABA07	Traitement des végétaux	Bio Yvelines Service/ SEPUR	16/08/2019 (Démarrage prestations au 01/01/2020)	31/10/2027 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2028
2020ABA34	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Territoire 1 (Bougival, CSC, Chesnay, Vélizy, Versailles)	NICOLLIN	09/09/2020 (démarrage prestations au 01/04/2021)	31/03/2028
2020ABA035	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	COVED	09/09/2020 (démarrage prestation au 01/04/2021)	31/03/2028
19ABA16	Traitement des objets encombrants du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	13/03/2020 (démarrage prestations au 01/01/2021)	31/03/2028
2022ABA06	Collecte et traitement des déchets dangereux diffus issus des déchèteries, permanences de collecte et des CTM VGP	TRIADIS SERVICES	14/09/2022	14/09/2026
2021ABA14	Traitement des déchets alimentaires et assimilés du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	10/12/2021	31/12/2025
2022ABA01	Collecte des contenants permettant le stockage des livres et des documents confidentiels sur la déchèterie de Bois-d'Arcy	NOUVELLE ATTITUDE	20/04/2022	20/04/2026
DECHETERIE (7 marchés en cours)				
2020ABA36	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Gestion haut de quai et bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc, prestation de gardiennage des permanences de collecte, mise à disposition de bennes et transport des déchets issus des permanences de collecte et des centres techniques municipaux	NICOLLIN SEPUR	30/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	29/11/2024
2020ABA37	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Traitement des déchets tout venant collectés sur les déchèteries intercommunales, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages.	NICOLLIN SEPUR	01/12/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	30/11/2024
2020ABA38	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Traitement des déchets de bois collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres.	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020	26/11/2024

2020ABA39	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Traitement des gravats inertes collectés sur les déchèteries intercommunales, sur les permanences de collecte, par les services techniques des communes membres et issus des dépôts sauvages.	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	26/11/2024
2020ABA40	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et gravats ainsi que des dépôts sauvages collectés par les Centres Techniques Municipaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 5 : Traitement des gravats non inertes ou en mélange collectés sur les déchèteries intercommunales et par les services techniques des communes membres	NICOLLIN SEPUR	27/11/2020 (démarrage prestations au 01/03/2021)	26/11/2024
2021ABA10	Entretien des espaces verts dans l'enceinte des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et, à titre exceptionnel, sur d'autres sites du territoire	VOISIN PARCS ET JARDINS	11/08/2021	10/08/2025
	Etude et vérification de la conformité réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) des déchèteries de Versailles Grand Parc	ARCOE	21/11/2023	20/11/2027
AUTRES (9 marchés en cours)				
2022812549	Etude préalable à l'instauration du tri à la source et à la valorisation des biodéchets des ménages et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	AJBD	26/12/2022	Début 2024
18ABG015	Prestation de capture et de fourrière animale des animaux errants ou morts sur les territoires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SACPA	26/03/2018	25/03/2022 mais prolongé par avenant jusqu'au 26/03/2023
2023ABA07	Prestations de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants sur les territoires des communes membres de VGP	SACPA	22/05/2023	22/05/2027
20198ABA24	Mise à disposition d'une solution de gestion du service Déchets et de facturation de la TEOM incitative	TRADIM	31/03/2020	31/12/2023
19ABA14	Acquisition et installation d'un système de contrôle du remplissage et d'optimisation de la gestion des conteneurs d'apport volontaire de Versailles Grand Parc	SIGRENEA	08/10/2019	07/10/2024
2023ABA10	Assistance Maitrise d'ouvrage relative à la mise en place de la tarification incitative	CITEXIA/ LANDOT et ASSOCIES/AJBD /PARMENION	07/11/2022	31/12/2024
2020ABA45	Fourniture et livraison de gallinacées	FERME DE GALLY	17/07/2020	17/07/2024
2023ABG028	Transport scolaire, périscolaire et socio-educatif	SAVAC	28/07/2023	28/07/2027
	Vérification périodique Gerbeur	DEKRA	01/01/2018	31/12/2023

ANNEXE 2 : DEVENIR DES DECHETS EN FONCTION DE L'AFFILIATION DES COMMUNES AUX SYNDICATS DE TRAITEMENT

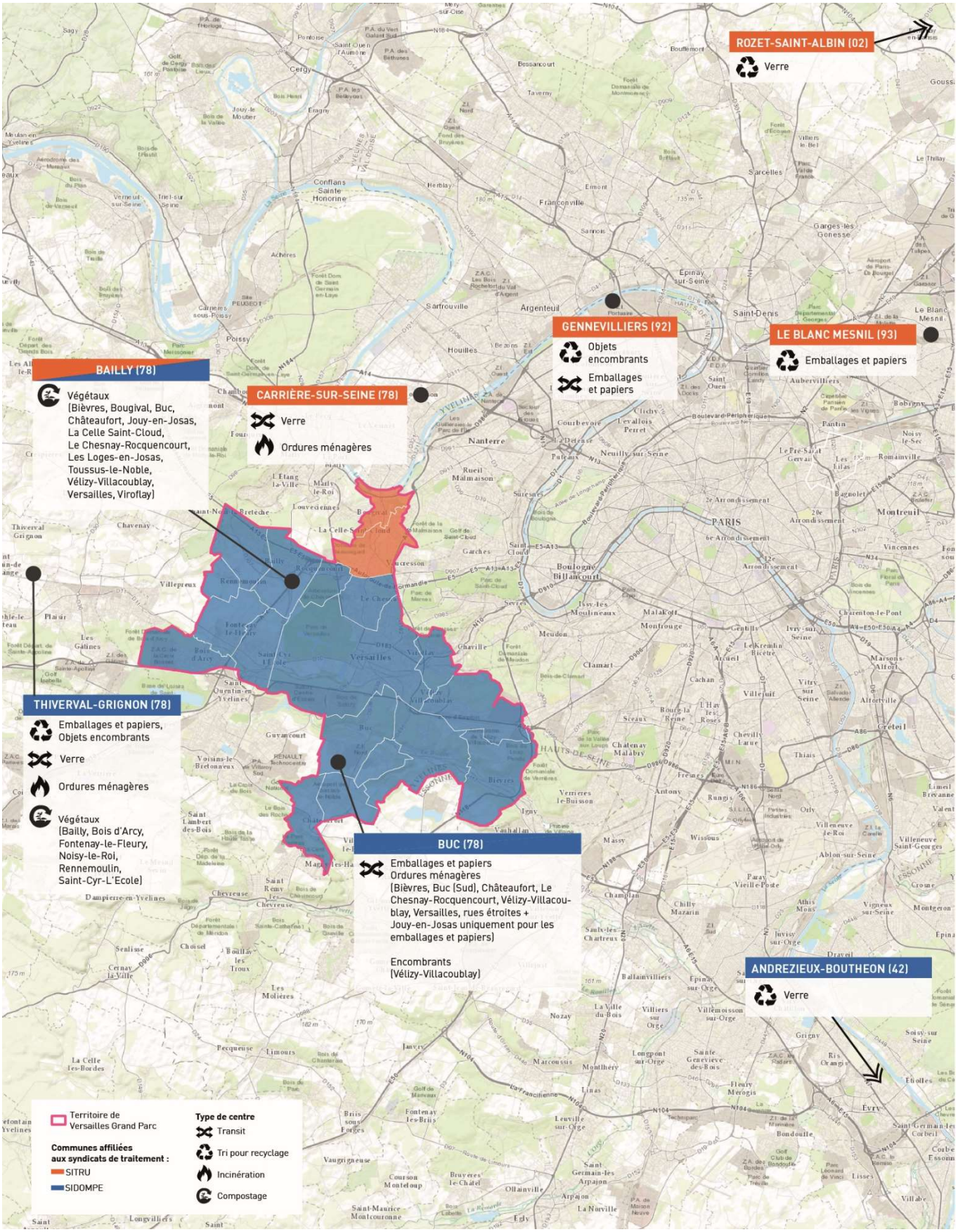

ANNEXE 3 : PARTICULARITES DE COLLECTE

COMMUNE	COMPACTEUR (HORS MARCHE ALIMENTAIRE)	BENNE OUVERTE POSEE AU SOL	GRUTAGE / AUTRE
BOUGIVAL		**Résidence les 3 Forêts** **334 logements** 1 benne encombrants de 30 m^3 vidée à la demande 1 à 2 fois par mois. Pose de la benne le mardi vers 7h et récupération vers 12h30. **Résidence 3F** **425 logements** Location de 3 bennes encombrants de 30 m^3 vidé 1 fois par mois Pose de la benne la veille du dernier jeudi de chaque mois (retrait de 2 benne vers 12h30 et la 3e le lendemain matin)	
FONTENAY-LE-FLEURY	**Résidence du Parc Montaigne** **2 500 habitants** 2 compacteurs dont 1 OM et 1 EP (20m^3 chacun) vidé1 fois par semaine. Jour de vidage : jeudi pour les ordures ménagères et jeudi pour les emballages et papiers	**Résidence du Parc Montaigne** **2 500 habitants** 1 benne encombrants de 30 m^3 vidé 2 fois par mois (jeudi semaine paire)	
JOUY-EN-JOSAS	**Résidence Parc de Diane** **1500 habitants** 1 compacteur OM de 20 m^3 vidé le vendredi		
LA CELLE SAINT-CLOUD	**Résidence Elysée 2** **4 500 habitants** 2 compacteurs ordures ménagères (25 et 20 m^3) vidés deux fois par semaine pour le 25m^3 (mardi et vendredi) et une fois par semaine pour le 20 m^3 (mercredi)	**Résidence Elysée 2** **4 500 habitants** 1 benne encombrants de 30 m^3 au lieu-dit du Bois Sabatier - 4 rotations par mois Vidage le mercredi (mise en place à 7h et retrait vers 12h30) Leur collecte a lieu deux fois par mois : - secteur n° 1 : bâtiments 31 à 75 - secteur n° 2 : bâtiments 76 à 130	**Résidence DSFA** **470 logements** Grutage des végétaux le jeudi jusqu'à 48 collectes par an **Résidence Elysée 2** **4500 habitants** 18 avenue de la jonchère 15 grutages maximum de végétaux sont effectués par an le mardi à la demande
NOISY-LE-ROI		**Résidence la Gaillarderie** **510 logements** 1 benne encombrants 30 m^3 le 2e mercredi du mois	Apport direct au centre technique municipal sur présentation d'une carte d'accès. Uniquement accessible aux habitants de la Quintinie depuis septembre 2016
VERSAILLES		**Zone militaire de Satory** **2056 logements** 3 bennes encombrants 30 m^3 dont un vidage systématique d'une benne tous les mardis et au besoin le vendredi	

ANNEXE 4 : PERMANENCES DE COLLECTE DES DECHETS DIFFUS

Accessible à tous les habitants de Versailles Grand Parc sur présentation d'un justificatif de domicile.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE	HORAIRES DE COLLECTE	LIEUX DE COLLECTE
LA CELLE SAINT-CLOUD	1er samedi du mois (pas de collecte en août)	9H00 - 13H00	Place du Jumelage
NOISY-LE-ROI	3e samedi du mois	9h00 - 13h00	CTM, 2 Avenue de l'Europe
VERSAILLES	1er samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	rue Pierre Lescot (Ctre Cial Richard Mique)
	1er samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00 - 17h30	Angle de la rue Artois et de la rue du Refuge
	2e samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	Square Jean Houdon
	2e samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00 - 17h30	9 rue Vauban
	3e samedi du mois (pas de collecte en août	9h00 - 12h30	Marché place Saint Louis
	3e samedi du mois (pas de collecte en août)	14h00 - 17h30	Marché Notre Dame (Carré à la Marée)
	4e samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
	4e samedi du mois (pas de collecte en août)	9h00 - 12h30	86, rue Yves le Coz (maison de quartier de Porchefontaine)
VIROFLAY	1er samedi du mois	9H00 - 12H30	Parking allée des Cordons Bleus
	1er samedi du mois	8H30 - 12H30	Rue Robert Cahen (entre la bibliothèque et l'Ecu de France)

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

ANNEXE 5 : PERMANENCES DE COLLECTE DEEE

Accessible à tous les habitants de Versailles Grand Parc sur présentation d'un justificatif de domicile.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE	HORAIRES DE COLLECTE	LIEUX DE COLLECTE
VIROFLAY	1er samedi du mois	9H00 - 12H30	Parking allée des Cordons Bleus
VERSAILLES	2e samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
	3e samedi du mois (Pas de collecte en août)	9H00 - 12H30	Croissement Chemin de Fausses Reposes et rue Charles Gounod
	4e samedi du mois	9H00 - 12H30	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)
NOISY-LE-ROI*	3e samedi du mois	9h00 - 13h00	CTM, 2 Avenue de l'Europe

*collecte des gravats également sur ce point
Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

ANNEXE 6 : LES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
DECHETERIE DE BOIS D'ARCY (fermée les jours fériés)							
PARTICULIER	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -18h	9h -13h
PROFESSIONNEL	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	Accès non autorisé	Accès non autorisé
DECHETERIE DE BUC (fermée les jours fériés)							
PARTICULIER	9h -13h 14h -18h	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -18h	9h -13h
PROFESSIONNEL	9h -13h 14h -18h	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	Accès non autorisé	Accès non autorisé
ECOPOINT DE BIEVRES (fermé les jours fériés)							
PARTICULIER	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)
DECHETERIE DE CHESNAY-ROCQUENCOURT (fermée les jours fériés)							
PARTICULIER	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	8h30 -12h 14h -17h	Fermé
MINI DECHETERIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (fermée les jours fériés)							
PARTICULIER	8h - 12h	Fermée	13h30 -17h	Fermée	Fermée	9h -12h	Fermée
DECHETERIE DE CARRIERES SUR SEINE (fermeture : 1er janvier, 1er mai et 25 décembre)							
PARTICULIER	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	9h - 17h (19h d'avril à septembre)	9h - 17h (19h d'avril à septembre)

ANNEXE 7 : PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT

KG par habitant	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ORDURES MENAGERES (OMR)	235,00	230,38	229,03	228,23	223,42	212,26	211,92	198,81	190,87
EMBALLAGES ET PAPIERS	47,03	47,16	45,76	45,06	45,50	48,42	50,57	50,56	50,81
VERRE	24,26	24,49	24,88	24,68	25,37	26,77	26,58	25,71	25,53
VEGETAUX	32,09	33,00	30,23	29,95	29,85	29,40	32,58	26,09	27,22
ENCOMBRANT	26,15	27,44	26,71	26,13	25,75	26,96	26,31	22,56	20,18
BIODECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,42
DEEE	0,36	0,38	0,22	0,23	0,19	0,11	0,16	0,13	0,30
DDM	0,22	0,23	0,22	0,21	0,24	0,20	0,18	0,29	0,14
TEXTILE	2,58	2,74	2,88	2,94	2,99	2,38	2,80	1,94	2,65
TOTAL_DECHETS OCCASIONNELS	0,67	0,72	0,56	0,67	0,51	0,42	0,42	0,47	0,67
TOTAL DECHETERIE	38,08	42,42	51,96	52,11	61,82	64,92	79,99	105,94	112,70
TOTAL CTM	21,30	20,48	18,60	20,91	19,59	18,88	19,29	15,17	16,31
TOTAL DMA (Hors déchèterie et CTM)	**365,21**	**363,19**	**357,16**	**354,71**	**350,39**	**344,23**	**348,38**	**325,70**	**318,68**
OMA	**306,29**	**302,03**	**299,66**	**297,97**	**294,29**	**287,44**	**289,07**	**275,08**	**267,21**
DMA	**424,58**	**426,09**	**427,72**	**427,73**	**431,79**	**428,02**	**447,66**	**446,55**	**448,37**

ANNEXE 8 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

KG par habitant par an	GRANDE COURONNE (ORDIF 2022)	YVELINES (ORDIF 2022)	ILE-DE-FRANCE (ORDIF 2022)	FRANCE (ORDIF 2021)	VERSAILLES GRAND PARC 2023
DMA	495	457	456	611	448
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)	250,6	229,3	268	246	191
EMBALLAGES ET PAPIERS	44	44	40	53	51
VERRE	21	25	21	34	26
VEGETAUX	34	38	18,4	19	27
ENCOMBRANT HORS DECHETERIE	17	19	25	10	20
DECHETS OCCASIONNELS	1	2	0,9	6	1
DECHETERIE	126	101	82	243	113

ANNEXE 9 : FICHE RECAPITULATIVE

		TONNAGES COLLECTES	TONNAGES ENTRANTS	DESTINATION DE TRAITEMENT	TYPE DE VALORISATION
ORDURES MENAGERES	PAP	47138	51430	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
	BORNE DE COLLECTE	4292			
VERRE	PAP	777	6880	Verrerie	Valorisation matière
	BORNE DE COLLECTE	6103			
EMBALLAGES ET PAPIERS	PAP	12713	13690	Centre de tri	Valorisation matière
	BORNE DE COLLECTE	977			
BIODECHETS	PAP	382	382	Micro-méthanisation	Valorisation matière
VEGETAUX	PAP	6977	8684	Compostage	Valorisation organique
	BORNE DE COLLECTE	358			
	DECHETERIE	1349			
ENCOMBRANTS	PAP	5036	5974	Centre de tri puis centre d'incinération	Valorisation matière et énergétique
	BORNE DE COLLECTE	401			
	DECHETERIE	537			
GRAVATS	PAP	0	9993	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CDSU) de classe 3	Remblais
	BORNE DE COLLECTE	0			
	DECHETERIE	9993			
PLATRE	DECHETERIE	2283	2283		
AMEUBLEMENT	DECHETERIE	1373	1373	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
BOIS	DECHETERIE	2881	2881	Centre de tri	Valorisation matière
CARTON	DECHETERIE	408	408	Centre de tri	Valorisation matière
METAUX	DECHETERIE	634	634	Centre de tri	Valorisation matière
TOUT VENANT INCINERABLE	DECHETERIE	1417	1417	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
TOUT VENANT NON INCINERABLE	DECHETERIE	8694	8694	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière énergétique
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES	PERMANENCE	46	303	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière et énergétique
	DECHETERIE	257			
DEEE	PERMANENCE	79	509	Centre de tri	Valorisation matière
	DECHETERIE	430			
TEXTILE	BORNE DE COLLECTE	713	747	Centre de tri	Réemploi et valorisation matière
	DECHETERIE	34			
RADIOGRAPHIE	DECHETERIE	0,73	0,73	Centre de tri	Valorisation matière
PILE ET ACCUMULATEURS	DECHETERIE	5,38	5,38	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
LAMPES ET TUBE NEONS	DECHETERIE	2,91	2,91	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
HUILE MOTEUR	DECHETERIE	13,53	13,53	Traitement spécifique	Valorisation matière
PNEUMATIQUES	DECHETERIE	23,41	23,41	Centre de tri	Valorisation matière
CARTOUCHES D'ENCRE	DECHETERIE	1,10	1,10	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
CAPSULES CAFE	DECHETERIE	2,53	2,53	Centre de tri	Valorisation matière
SOMME DES TONNAGES COLLECTES		116332			

ANNEXE 10 : FREQUENTATION DE LA DECHETERIE DE BOIS D'ARCY PAR COMMUNE

COMMUNES	NOMBRE DE PASSAGE 2023	POPULATION 2023	% PAR RAPPORT A LA POPULATION DE LA COMMUNE	% DE FREQUENTATION PAR COMMUNE	EVOLUTION DE LA FREQUENTATION ENTRE 2022 ET 2023
BAILLY	1094	3 692	30%	2,73%	8%
BIEVRES	98	4 796	2%	0,24%	11%
BOIS D'ARCY	11102	15 028	74%	27,71%	1%
BOUGIVAL	472	8 983	5%	1,18%	9%
BUC	131	5 972	2%	0,33%	-30%
CHATEAUFORT	12	1 467	1%	0,03%	50%
FONTENAY-LE-FLEURY	4553	13 518	34%	11,36%	-5%
JOUY-EN-JOSAS	208	7 983	3%	0,52%	14%
LA CELLE SAINT-CLOUD	1291	20 496	6%	3,22%	6%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	2843	31 057	9%	7,10%	-15%
LES LOGES-EN-JOSAS	57	1 661	3%	0,14%	4%
NOISY-LE-ROI	1819	7 692	24%	4,54%	-1%
RENNEMOULIN	55	112	49%	0,14%	12%
SAINT-CYR-L'ECOLE	6629	20 611	32%	16,55%	5%
TOUSSUS-LE-NOBLE	19	1 164	2%	0,05%	-27%
VELIZY-VILLACOUBLAY	1092	22 836	5%	2,73%	13%
VERSAILLES	6891	83 583	8%	17,20%	0%
VIROFLAY	1696	16 744	10%	4,23%	-7%
TOTAL	**40062**	**267 395**	**15%**	**100%**	**0%**

ANNEXE 11 : FREQUENTATION DE LA DECHETERIE DE BUC PAR COMMUNE

COMMUNES	NOMBRE DE PASSAGE 2023	POPULATION 2023	% PAR RAPPORT A LA POPULATION DE LA COMMUNE	% DE FREQUENTATION PAR COMMUNE	EVOLUTION DE LA FREQUENTATION ENTRE 2022 ET 2023
BAILLY	42	3 692	1%	0,24%	24%
BIEVRES	144	4 796	3%	0,81%	23%
BOIS D'ARCY	191	15 028	1%	1,07%	17%
BOUGIVAL	57	8 983	1%	0,32%	-11%
BUC	3 915	5 972	66%	21,95%	13%
CHATEAUFORT	1 296	1 467	88%	7,26%	8%
FONTENAY-LE-FLEURY	84	13 518	1%	0,47%	12%
JOUY-EN-JOSAS	1 303	7 983	16%	7,30%	42%
LA CELLE SAINT-CLOUD	124	20 496	1%	0,70%	46%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	391	31 057	1%	2,19%	17%
LES LOGES-EN-JOSAS	904	1 661	54%	5,07%	-7%
NOISY-LE-ROI	68	7 692	1%	0,38%	-23%
RENNEMOULIN	0	112	0%	0,00%	-100%
SAINT-CYR-L'ECOLE	218	20 611	1%	1,22%	6%
TOUSSUS-LE-NOBLE	704	1 164	60%	3,95%	15%
VELIZY-VILLACOUBLAY	1 299	22 836	6%	7,28%	17%
VERSAILLES	5 590	83 583	7%	31,34%	5%
VIROFLAY	1 509	16 744	9%	8,46%	5%
TOTAL	**17 839**	**267 395**	**7%**	**100%**	**10%**

ANNEXE 12 : FREQUENTATION DE LA DECHETERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT PAR COMMUNE

COMMUNES	NOMBRE DE PASSAGE 2023	POPULATION 2023	% PAR RAPPORT A LA POPULATION DE LA COMMUNE	% DE FREQUENTATION PAR COMMUNE	EVOLUTION DE LA FREQUENTATION ENTRE 2022 ET 2023
VERSAILLES	1 950	83 583	2%	19,97%	6%
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	6 983	31 057	22%	71,53%	-10%
BOUGIVAL	245	8 983	3%	2,51%	0%
LA CELLE SAINT-CLOUD	585	20 496	3%	5,99%	-1%
TOTAL	**9 763**	**144 119**	**7%**	**100,00%**	**-6%**

Suivez-nous sur

VersaillesGrandParc.fr

VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS 10922
78009 Versailles Cedex
environnement@agglovgp.fr